



RAPPORT FINANCIER 2006



RAPPORT FINANCIER 2006

SOMMAIRE

4	1. RAPPORT DE GESTION
4	ACTIVITÉ DU GROUPE
8	ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ
17	ANNEXES
20	2. RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE
23	3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE CONTRÔLE INTERNE
24	4. COMPTES CONSOLIDÉS
24	BILAN
26	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
27	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE
28	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
29	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS
46	RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
47	5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
48	6. COMPTES SOCIAUX
48	BILAN
50	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
52	PARTICIPATIONS
53	ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX
62	7. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX
64	8. RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RAPPORT DE GESTION

1. ACTIVITÉ DU GROUPE

1.1. SITUATION, ÉVOLUTION ET ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, le groupe Pizzorno (le « Groupe ») a vu progresser son chiffre de d'affaires consolidé de 7,7% pour passer de 107,3 M€ à 115,6 M€ soit une progression de 8,3 M€.

Les différents secteurs d'activités du groupe ont chacun contribué à cette croissance :

Activité Propreté (Collecte / Transport / Nettoyement / Valorisation/DIB) :

Cette activité réalise un chiffre d'affaires de 96,48 M€ sur l'exercice 2006 en progression de 8,9% malgré l'arrêt de certains contrats.

L'année 2006 s'est soldée par la prise de nouveaux contrats dont les principaux sont :

- ↳ La collecte du vers de Paris dont nous étions déjà titulaire mais qui a vu, à l'occasion de son renouvellement, son périmètre fortement s'accroître ;
- ↳ Le contrat de collecte de La Seyne sur Mer qui a démarré en octobre 2006 et qui représente un chiffre d'affaires de 6 M€ par an en année pleine ;
- ↳ L'extension de nos activités à dans les Alpes Maritimes (St Jean Cap Ferrat, Cannes...) ainsi que dans le Var (Bagnols en Forêt, Ollioules...) représente un accroissement de notre chiffres d'affaires de 4M€ en année pleine.

Sur le plan de la rentabilité de l'activité Collecte/Transport/Propreté, si quelques contrats sont encore à améliorer, des gains de productivités importants ont été réalisés sur plusieurs contrats (Toulon, Fréjus, St Raphaël, Paris,...).

En ce qui concerne la valorisation, nous constatons une stabilité de cette activité

dont le chiffre d'affaires passe de 3,4 M€ à 3,5 M€. L'année 2006 est celle de la construction du nouveau centre de tri qui a ouvert ses portes début 2007.

L'activité Déchets Industriel Banals a fait l'objet d'une restructuration importante qui a porté ses fruits puisque notre taux de marge par rapport au chiffre d'affaires passe de -7,7% en 2005 à +5,2% en 2006.

Le métier de l'assainissement (1,8 M€) n'a pas pu bénéficier du développement attendu de l'activité Service Public d'Assainissement non Collectif. En effet ce secteur n'a pas fait l'objet de nombreuses mises en concurrence du fait des échéances électorales.

Le secteur du nettoyage industriel (1,7 M€) subit une forte pression concurrentielle qui se ressent sur notre chiffre d'affaires et nos marges.

Activité Traitement :

Le chiffre d'affaire de cette activité est passé de 18,8 M€ en 2005 à 19,14 M€ pour l'exercice écoulé soit une progression de 1,8%.

Malgré une légère baisse des apports de déchets sur les sites de traitement, les revalorisations tarifaires et un surcroît d'activité (traitement des mâchefers) lié aux arrêts techniques de l'incinérateur de Toulon ont permis une progression du chiffre d'affaires.

Nous avons eu, cette année, des charges particulières de location d'installations de traitement des eaux et de traitement des mâchefers rendu nécessaire pour satisfaire nos obligations en matière d'environnement.

Par ailleurs, nous avons, durant l'exercice

écoulé, fait un effort particulier sur l'investissement :

↳ En moyen de traitement tout d'abord avec la construction d'un sécheur de boues de station d'épuration d'une capacité de 45.000 T/an qui permettra d'une part de traiter ces boues en valorisant les biogaz produit par le site de traitement du Balançan sur lequel il est installée et d'autre part d'anticiper les contraintes réglementaires concernant le traitement de ces boues.

Dans la même perspective, nous avons obtenu, en subdélégation, la gestion du sécheur de boues de la station d'épuration des eaux de Draguignan/Trans en Provence ;

↳ En prospection ensuite. Nous avons, conformément à nos objectifs, mis des moyens importants dans la recherche de sites pouvant déboucher sur l'ouverture d'installation de traitement de déchets. Cette politique devrait porter ces fruits durant l'exercice 2007 en matière de maîtrise foncière.

Activité Internationale :

Notre développement international au Maroc enregistre progression de 1,4 M€ de chiffre d'affaires supplémentaire soit une augmentation de 9,7%.

Le retard pris dans la signature du contrat d'Oum Azza (signé début 2007) a impacté le chiffre d'affaires 2006 à hauteur d'environ 4,7 M€.

En 2006, l'activité traitement au Maroc a été marquée par l'obtention du contrat de gestion du centre de traitement d'EL Jadda (10 M€ sur 15 ans) et le contrat pour la réhabilitation de la décharge de Témara.

Compte tenu de la croissance de nos acti-

vités au Maroc, nous avons, durant l'exercice 2006, renforcé la structure notamment en ce qui concerne l'activité traitement. Sur l'ensemble de nos activités, notre résultat net consolidé (part du groupe) a progressé de 22,31% en 2006 par rapport à 2005 pour passer de 4,38 M€ à 5,36 M€. Notre résultat opérationnel courant progresse de 4,33% passant de 10,02 M€ en 2005 à 10,45 M€ en 2006.

Notre capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt progresse de 5,8% pour passer de 15,27 M€ à 16,16 M€.

Les investissements réalisés en 2006 sont de 25,93 M€ contre 14,88 M€ en 2005 et concernent principalement :

- ↳ La construction du nouveau centre de tri et du sécheur de boues pour 10 M€ ;
- ↳ Le développement de nos activités (nou-

veaux marchés, extension de nos sites de traitement) qui consistent essentiellement en l'acquisition de véhicules et de matériels nécessaires à l'exploitation ;

- ↳ Le renouvellement des matériels nécessaires à l'exploitation de nos activités existantes.

Notre taux d'endettement est passé de 26,8% à 44%.

1.2. PERSPECTIVES

Pour 2007, le groupe souhaite accentuer son développement avec un objectif d'augmentation de 24% de son chiffre d'affaires pour le porter à 143 M€ et une croissance de son résultat courant de 25% situant l'objectif à 11 M€.

L'activité Tri/Valorisation devrait voir sa rentabilité fortement augmenter en 2007 du fait de la mise en service du centre de tri en début d'année 2007. Ce dernier permettra de réaliser des économies d'échelles importantes compte tenu notamment de l'augmentation de nos capacités en terme de volume à trier.

Le groupe reste très peu endetté. Cette situation nous permet de continuer à travailler

sur des dossiers de croissance externe. A ce titre, au moins un dossier avancé devrait être concrétisé en 2007 sous réserve de la réalisation des derniers audits à réaliser. Ce dossier permettrait au groupe de s'implanter, dans de bonnes conditions dans une nouvelle zone géographique.

Enfin, le groupe maintient sa politique de développement international. L'année 2007 sera celle de la construction et du démarrage du centre de traitement d'Oum Azza dont la signature est intervenue en début d'année. De même, le contrat de Nouakchott démarrera seront pris en comptes sur une année pleine.

Durant l'année 2007, nous continuerons nos efforts de développement vers les pays de l'Est et notamment l'Ukraine d'une part et vers les pays du Maghreb et notamment la Tunisie d'autre part.

Enfin, l'année 2007 se présente comme un exercice d'investissements. En effet, nous aurons à réaliser d'importants investissements nécessaires pour l'exécution des nouveaux marchés (Lyon, Marrakech, La Seyne sur Mer, Paris, ...) mais aussi pour la réalisation du centre de traitement d'Oum Azza où des différents aménagements des nouvelles alvéoles de nos sites en France. C'est donc environ 47 M€ qui seront ainsi investis.

1.3. LES ACTIVITÉS DU GROUPE EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre de son activité permanente de recherche de sites aptes à recevoir une installation de traitement des déchets ménagers (installation de stockage de dé-

chets non dangereux), le Groupe a mené une politique particulièrement active en 2006 et qui débouche sur la conclusion en cours de maîtrises foncières. Compte tenu

du caractère stratégique de ces opérations de maîtrise foncières, cette activité revêt un aspect particulièrement confidentiel.

1.4. LES ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE À LAQUELLE LE RAPPORT EST ÉTABLI

Depuis le début de l'exercice 2007, nous pouvons noter la prise et le démarrage de contrats importants en volume d'activités et/ou en terme stratégique.

C'est ainsi que nous avons :

- ↳ Signé la convention de gestion déléguée pour la construction et la gestion du centre de traitement des déchets d'Oum Azza au Maroc ;

- ↳ Démarré nos marchés de nettoyage et de collecte des corbeilles à papiers de la Communauté Urbaine de Lyon obtenus pour une durée de quatre ans et 2,2 M€ par an ;

- ↳ Démarré notre marché de collecte et nettoiement de Marrakech ;
- ↳ Démarré un marché de prestations complémentaires en matière de collecte et propreté de la Ville de Marseille (quatre ans, 4 M€) ;
- ↳ Démarré le marché de collecte des ordures ménagères de Saint Jean Cap Ferrat (2,1 M€ sur sept ans) ;
- ↳ Obtenu le contrat de collecte de la ville de Nouakchott capitale de la Mauritanie pour 5,6 M€ par an sur 20 ans.

1.5. INDICATEURS CLÉS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Compte tenu de ses activités, le Groupe est particulièrement au fait de leurs conséquences environnementales. Une partie importante des sites du Groupe sont des installations classées pour la protection de l'environnement et font l'objet, à ce titre, d'autorisation préfectorale ou de déclaration. Ainsi, la réglementation encadrant nos ac-

tivités a pour seul objectif d'imposer des mesures propres à limiter leur impact sur l'environnement.

L'intégralité de nos ISDN situés en France est certifiée, le dernier en date étant celui de Pierrefeu du Var.

Pour poursuivre notre démarche de certification, nous avons initié une démarche

comparable sur nos sites situés au Maroc. C'est ainsi, par exemple, que le site de traitement de Moulay Abdellah (El Jedida), que nous avons construit et que nous exploitons sur une durée de 15 ans, est en cours de certification ISO 14001 et que nous nous sommes engagé à certifier le site de traitement d'Oum Azza (Rabat).

1.6. INDICATEURS CLÉS EN MATIÈRE SOCIALE

À l'exception de SAMNET, SEGEDEMA, Nicollin-SGEA SEP, Sud Invest Environnement (0 salarié) et Pizzorno Tunisie (société de droit tunisien, 0 salarié), les sociétés consolidées constituent une unité économique et sociale.

Les institutions représentatives du personnel fonctionnent normalement, leur réunion mensuelle ou trimestrielle se tenant régulièrement. L'année 2006 à vue la création d'un Comité Central d'Entreprise compte tenu de la multiplicité des comités d'établissement. Le Groupe comporte ainsi :

- ↳ 1 Comité Centrale d'Entreprise,
- ↳ 2 Comités d'Etablissement,
- ↳ 6 institutions de Délégués du Personnel,
- ↳ 5 Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Dans une entreprise internationale ayant conservé une culture familiale, le dialogue social tient une place particulière.

C'est ainsi que, durant l'exercice 2006, 2 accords d'entreprise ont été conclus concernant notamment l'organisation du temps de travail, les salaires.

Les éléments ci-dessous sont fournis sur l'ensemble du périmètre de consolidation. Il est toute fois précisé qu'en ce qui concerne notre filiale SEGEDEMA au Maroc, les éléments ci-dessous ne comprennent pas les personnels agents communaux détachés par nos clients au sein de notre entreprise. Ce personnel représente un effectif moyen sur l'année d'environ 1084 personnes.

1/ Effectif moyen mensuel par catégorie

Nombre de personnes présentes du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006 en équivalent temps plein :

	TOTAL
Cadres	114
Agents de maîtrise et assimilés	141
Ouvriers / Employés	2067

2/ Egalité hommes / femmes

Au 31 décembre 2006, nous avons les éléments suivants :

Nombre	Nb de personnes	%
femmes cadres	23	17,04%
hommes cadres	112	82,96%
Total	135	100%
femmes agents de maîtrise / assimilées	20	21,05%
hommes agents de maîtrise / assimilés	75	78,95%
Total	95	100%
femmes employées / ouvrières	257	11,30%
hommes employés / ouvriers	2017	88,70%
Total	2274	100%
Total Général	2504	100%

1.7. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS EST CONFRONTÉ LE GROUPE

Les risques et incertitudes auxquels peuvent être confrontées les différentes sociétés composant le Groupe ne sont pas différents de ceux qui ont été présentés en détail dans le document de base émis en juillet 2005 lors de l'introduction en bourse et auquel nous vous invitons à vous reporter.

Compte tenu de la qualité de nos clients (collectivités publiques) et de la pérennité de nos contrats conclus généralement pour plusieurs années, le risque marché est

relativement faible. De plus, nos marchés comportent tous une formule contractuelle de révision des prix automatique généralement deux fois par an qui permet de mettre à l'abri l'entreprise des risques de variations de différents facteurs tels que, notamment, l'énergie (carburant).

En matière juridique, l'année 2006 n'a vu naître aucun litige en matière d'environnement pouvant avoir un effet significatif sur la poursuite de nos activités et/ou sur nos comptes.

En matière de risque industriel, nous n'avons aucune installation type SEVESO. Nos risques de change sont très limités puisque nos contrats étrangers, en 2006, sont exclusivement marocains payés en dirhams non totalement convertibles. Notre chiffre d'affaires Maroc représente, en 2006, 13,65% de notre CA total.

Nos risques sur actions sont nuls puisque le Groupe ne détient pas d'autres actions que celles des filiales.

1.8. PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous vous informons que l'année 2006 étant le deuxième exercice pour lequel les comptes consolidés sont présentés aux normes I.F.R.S., une comparaison avec l'année 2005 est pertinente.

(données consolidées en K€)	31.12.2006 aux normes IFRS	31.12.2005 aux normes IFRS	31.12.2004 aux normes IFRS	31.12.2004 aux normes françaises
Chiffres d'affaires	115 630	107 351	87 845	93 458
Résultat opérationnel courant	10 453	10 019	9 648	10 276
Résultat opérationnel	10 453	9 457	9 648	
Coût de l'endettement financier net	-1 550	-1 729	-1894	
Résultat net des sociétés intégrées(*)	5 600	4 602	4 476	4 443
Intérêts minoritaires	234	215	317	
Résultat net consolidé (part du groupe)	5 366	4 387	4 159	4 128
<i>Endettement net/Fonds propres (en %)</i>	<i>44%</i>	<i>26,8%</i>	<i>122,5%</i>	
<i>Marge Brute d'Autofinancement (en K euros)</i>	<i>16 234</i>	<i>15 270</i>	<i>14 699</i>	
<i>Investissements (en K euros)</i>	<i>25 600</i>	<i>14 397</i>	<i>12 124</i>	

(*) Avant résultat des activités arrêtées

2. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

2.1. SITUATION, ÉVOLUTION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Activité de la Société

La Société est restée une « holding » administrative et financière sans activité opérationnelle.

Son chiffre d'affaires est passé de 1,94 M€ à 2,66 M€.

Compte tenu des charges d'exploitation d'un montant de 2,91 M€ son résultat d'exploitation est négatif de 0,23 M€.

Après prise en compte :

↳ D'un résultat financier de 2,96 M€ ;

↳ D'un résultat exceptionnel négatif de 0,004 M€

Le résultat net comptable est de 2,84 M€ contre 0,84 M€ en 2005.

Le montant des capitaux propres avant affectation du bénéfice de l'exercice passe de 22,76 M€ en 2005 à 24,60 M€ soit une progression de 8%.

Événements importants survenus au cours de l'exercice écoulé

Lors des délibérations de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire en date du 31 mars 2006, les actionnaires de la Société ont :

1. décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 13.654.168 euros prélevé sur le compte « prime d'émission » et par élévation de la valeur nominale de chaque action actuellement existante qui sera portée de 1.940.458 euros à 5,354 euros,
2. autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre, au profit des bénéficiaires appartenant aux catégories qu'il déterminera parmi

les membres du personnel de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou de mandataires sociaux au sens de l'article L.225-197-1 II alinéa 1 du Code de commerce. La durée de la validité de la présente autorisation a été fixée à trente huit (38) mois à compter de la date de ladite assemblée.

Lors de sa réunion en date du 25 avril 2007, le conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Marc Blusztajn de son mandat de Directeur Général Délégué avec effet à compter du 12 avril 2006. Il n'a pas été pourvu à son remplacement à ce jour.

2.2. PERSPECTIVES

Il est prévu de changer l'objet de la Société pour préciser et élargir son champ d'activité opérationnel. Ceci permettra notamment que, dans le cadre d'un développement du

Groupe par croissance externe, que notre Société puisse acquérir directement les activités cibles.

Ainsi les résultats de notre Société ne seront plus liés exclusivement à l'activité de ses filiales mais aussi à son activité propre.

2.3. LES ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE À LAQUELLE LE RAPPORT EST ÉTABLI

Pour faire face au développement du Groupe à l'étranger, il a été décidé de procéder à l'embauche d'un Directeur International.

Ce recrutement est en cours. Il sera réalisé par Groupe Pizzorno Environnement conformément à notre souhait de

regrouper en son sein les salariés ayant vocation à travailler pour l'ensemble des structures.

2.4. LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Compte tenu de son objet, la société n'a pas de budget particulier en matière de recherche et développement. Cette activité

est réalisée par les filiales opérationnelles du Groupe.

2.5. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS EST CONFRONTÉE LA SOCIÉTÉ

Compte tenu de l'objet de la société, les risques et incertitudes auxquels elle est confrontée sont indirectement les mêmes que ceux de ses filiales constituant

le Groupe. Nous vous invitons en conséquence à vous reporter au paragraphe 1.7 ci-dessus.

2.6. RENSEIGNEMENTS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS UTILISÉS PAR L'ENTREPRISE

La Société n'utilise pas d'instrument financier.

2.7. L'ACTIVITÉ DES FILIALES DE LA SOCIÉTÉ ET DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES PAR ELLE

L'activité de chaque société composant le Groupe fait l'objet de l'Annexe 3.1.

2.8. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Groupe Pizzorno Environnement SA, en sa qualité de maison mère du Groupe Pizzorno, a une activité purement administrative et financière. L'incidence des activités de la société sur l'environnement est extrêmement limitée.

Elle consiste essentiellement en consommation d'énergie sous forme d'électricité ou de carburant pour le travail quotidien de ses 6 salariés.

Compte tenu de son impact quasi inexistant sur l'environnement, la Société n'a pas

mis en place de moyen de suivi d'indicateur en la matière.

2.9. INFORMATIONS SOCIALES

Compte tenu de la structure de la Société (6 salariés), il n'existe pas d'institution représentative du personnel ni en conséquence d'accord collectif sauf application de la convention collective des activités du déchet.

Les informations ci-dessous concernent exclusivement notre société Groupe Pizzorno Environnement S.A.

1/ Effectif moyen mensuel par catégorie socioprofessionnelle

Cadres	6
Agents de maîtrise et assimilés	0
Ouvriers / Employés	0

2/ Embauches

Nombre de CDI embauchés en 2006	3
Nombre de CDD embauchés en 2006	0

3/ Turnover

	Nb de démissions	Nb de licenciements	Nb de fin période d'essai
Cadres	0	0	1
Agents de maîtrise et assimilés	0	0	0
Ouvriers / Employés	0	0	0

4/ Heures supplémentaires

Nb heures supplémentaires effectuées : 0

5/ Absentéisme

Nb heures maladie	35
Nb heures accident du travail	0
% maladie / nb heures théoriques	0,33%
% accident / nb heures théoriques	0,00%

6/ Masse salariale

Masse salariale annuelle : 0,651 M€ y compris charges sociales de 0,2 M€

7/ Egalité homme / femme

(en effectif moyen)

Nombre	Nb de personnes	%
Femmes cadres	0	0,00%
Hommes cadres	6	100,00%
Femmes agents de maîtrise / assimilés	0	0,00%
Hommes agents de maîtrise / assimilés	0	0,00%
Femmes employées / ouvrières	0	0,00%
Hommes employés / ouvriers	0	0,00%

8/ Conditions d'hygiène et de sécurité

Nbre d'accidents du travail avec arrêt	0
Nbre de jours perdus	0

9/ Formations

Nb heures	157
Effectif formé	10
Coût formations	6 444,46 €
Coût salarial	3 297,00 €

2.10. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de 2.846.718 € comme suit (les chiffres sont en €) :

↳ Réserve légale :	142 336 €
↳ Dividendes :	1 100 000 €
↳ Report à nouveau :	1 604 382 €

Nous vous proposons une distribution de dividendes globale de 1.100.000 €. En

conséquence, compte tenu des 4.000.000 d'actions composant le capital social, cette distribution correspond à un dividende par action de 0,275 €.

Les dividendes seraient payables au siège social dans les délais légaux.

Il est précisé que les dividendes distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 sont éligibles à la réfaction de 40%

dont peuvent bénéficier les personnes physiques.

Dans le cas où lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de cette détention seraient affectés au compte «report à nouveau».

2.11. LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX MODES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS OU AUX MÉTHODES D'ÉVALUATION SUIVIES LES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Pour GPE SA, il n'y a pas eu de modification dans la présentation et dans les méthodes d'évaluation.

2.12. ÉTAT ET ÉVOLUTION DES PARTICIPATIONS ET CONTRÔLES DE LA SOCIÉTÉ SUR D'AUTRES SOCIÉTÉS

Tableau des filiales consolidées

En 2006, Dragui-Transport a participé, à hauteur de 50%, à la création d'une SCI (Foncière de la Môle) pour la valorisation en carrière d'un terrain dont elle possédait la

moitié indivise. Groupe Pizzorno Environnement a participé à la création d'une société anonyme d'économie mixte locale spécialement constituée pour répondre à un appel à concurrence lancé pour l'attri-

bution d'une convention de délégation de service public.

Le tableau des filiales et participations se présente come suit :

Dénomination	N° Siren	% Intérêt	Mode d'intégration	
Dragui-Transports	Draguignan	722 850 070	95.65 %	IG
Sci foncière de la mole			47.82%	IG
Samnet	Saint-Ambroix	302 221 403	96.27 %	IG
Segedema	Rabat (Maroc)		96.44 %	IG
Selfema	Draguignan	323 592 295	96.14 %	IG
Sem porte du var environnement			48.08 %	ME
Nicollin Sgea Sep	Draguignan		48.45 %	IP
Sgea	Draguignan	324 667 211	96.89 %	IG
Sma	Draguignan	683 780 186	91.30 %	IG
Sovatram	Draguignan	739 502 797	96.27 %	IG
Sud Invest. Environnement	Draguignan	418 742 086	96.40 %	IG
Pizzorno Environnement Tunisie	Tunis (Tunisie)		98.45 %	IG

Filiales non consolidées

Certaines participations ont été exclues du périmètre de consolidation parce qu'il

s'agit d'entreprises en sommeil ou sur lesquelles le Groupe n'exerce aucune influence notable.

Sociétés	% capital détenu
SCI du Balançan	16,66%
SA Scann	5%
Z ET P à Abu Dhabi	49%

2.13. L'AVIS DONNÉ À UNE AUTRE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS QUE LA SOCIÉTÉ DÉTIENT PLUS DE 10% DE SON CAPITAL

Néant

2.14. ALIÉNATION D'ACTIONS INTERVENUES À L'EFFET DE RÉGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISÉES

Néant

2.15. CERTAINS RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET AUX ACTIONS D'AUTOCONTRÔLE

Le 6 juin 2005, l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société a adopté une décision, et donné les pouvoirs au conseil d'administration en ce sens, l'autorisant à acheter ses propres actions afin d'assurer la liquidité et/ou l'animation du marché dans la limite de 3% du capital social sur une durée maximum de dix huit mois.

À ce titre, au 31 décembre 2006, la Société possède 1100 de ses propres actions acquises pour une valeur de 39 K€ euros soit une valeur d'acquisition moyenne de 35,45 € représentant 0,027% du capital social.

Les mouvements de titres d'autocontrôle ont été les suivants :

	31/12/2005	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2006
ARKEON FINANCE	4684		3584	1100

Au 31 décembre 2006, la valeur de ces titres était de 44 K€.

Par ailleurs, la Société a reçu, au cours de l'exercice, une information au titre de l'article L.233-7 du Code de commerce, l'informant du franchissement du seuil du vingtième de détention de son capital au 5 mai 2006.

En conséquence, les actionnaires personnes morales ou physiques détenant directement ou indirectement une part des actions de la société supérieure aux seuils prévus à l'article L.233-13 du Code de Commerce sont les suivantes :

Identité	Part du capital social		Part des droits de votes		Date de validité
	nb de titres / nb total	%	Nb de droits / nb total	%	
M Francis Pizzorno	2.984.993	74,62%	5.969.986	85,46%	31.12.2006
Financière de Champlain	206.847	5,17%	206.847	2,96%	05.05.2006

Nous précisons que conformément à l'article 12 des statuts de notre société, les actions inscrites nominativement au nom d'un même actionnaire pendant plus de quatre ans donnent droit de vote double. Ainsi, le nombre total d'actions à droit de vote double est au 31 décembre 2006 de 2.984.993 actions.

2.16. LES DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRÉCÉDENTS ET DIVERS RENSEIGNEMENTS D'ORDRE FISCAUX

Dividendes

Exercice clos le	Dividende brut	Avoir fiscal	Dividende net
31.12.2005	1.000.000 €	0	1.000.000 €
31.12.2004	552.420 €	0 €	552.420 €
31.12.2003	641.520 €	213.840 €	427.680 €
31.12.2002	461.092,5 €	153.697,5 €	307.395 €

Charges non déductibles

Au titre des charges non déductibles visées aux articles 39-4, 39-5 et 54 quater du C.G.I., la Société a réintégré dans son résultat une somme globale de 13.911 €.

2.17. ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL

Au dernier jour de l'exercice, il n'existe aucun mécanisme de participation des salariés au capital social de la société ou des sociétés qui lui sont liées.

2.18. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunération et avantages perçus de la société exprimés en brut

En 2004, 2005 et 2006, M Pizzorno a reçu une rémunération de la Société sous forme de salaires. Elle se décompose comme suit :

Identité	Année	Éléments fixes	Éléments variables	Éléments exceptionnels	Total de la rémunération brute globale
M Francis Pizzorno	2006	42.432 €			42.432 €
	2005	42.384 €	0	0	42.384 €
	2004	29.744 €	0	22.900 €	52.644 €
M Jean Houdouin	2005	22.000			22.000
Société Naos	2005	25.000			25.000

Les autres mandataires sociaux, à savoir :

↳ M Frédéric Devalle
↳ Mme Magali Devalle
↳ Mme Maria Pilar De Via-Carrozza
n'ont reçu de la société aucune rémunération.

En ce qui concerne M Francis Pizzorno, les éléments fixes sont entièrement constitués de salaires versés en rémunération de l'activité au sein de la Société. Ils comprennent les avantages en nature consistant exclusivement en la mise à disposition de véhicule de fonction.

Les rémunérations fixes et exceptionnelles du Président Directeur Général ont été fixées par une Assemblée Générale de l'associé unique en date du 16 novembre 2004 lorsque la Société était encore une S.A.S.U. avant sa transformation en société anonyme à conseil d'administration par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire du 6 juin 2005.

Pour les accessoires à sa rémunération, le Président Directeur Général est assimilé à un salarié et bénéficie notamment des régimes retraite et prévoyance des cadres dirigeants de la Société.

Les administrateurs ont bénéficiés de jours de présence sur l'exercice 2006 répartis de la façon suivante :

M Bruno Rohmers : 30.000 €
M Jean Houdouin : 30.000 €

Les mandataires sociaux n'ont bénéficié, durant l'exercice, d'aucune attribution de titres de capital ou de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou droit à des titres de créances de la Société ou des sociétés mentionnées aux articles L.228-13 et L.228-93 du Code de commerce.

La Société n'a pris aucun engagement (éléments de rémunérations, indemnités de cessation ou de changements de fonctions,...) au bénéfice de ses mandataires sociaux pouvant correspondre à des éléments de rémunérations, des indemnités

ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Rémunération et avantages perçus des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce

Pour ceux des mandataires sociaux qui l'étaient déjà en 2004, l'information est donnée sur les exercices 2004 et 2005.

Identité	Année	Éléments fixes	Éléments variables	Éléments exceptionnels	Total de la rémunération brute globale
M Francis Pizzorno	2006	322.696,28 €		79.041,24 €	401 737,52 €
	2005	369.076,28 €	0	0	369.076,28 €
	2004	371.018,02 €		51.390,52 €	422.408,54 €
M Jean Houdouin	2006	0	0	0	0
	2005	0	0	0	0
M Bruno Rohmer	2006	0	0	0	0
	2005	0	0	0	0
M Frédéric Devalle	2006	78.650,04 €		1850,00 €	80.500,04 €
	2005	77.247,24 €	0	358,99 €	77.606,23 €
	2004	72.646,51 €	0	3 811 €	76 457,51 €
Mme Magali Devalle	2006	46.849,03 €			46.849,03 €
	2005	43.875,42 €	0	862,46 €	44.737,91 €
	2004	42.064,30 €	0		42.064,30 €
Mme Maria Pilar De Via-Carrozza	2006	100.114,00 €			100.114,00 €
	2005	75.765,44 €	0	20.435,29 €	96.200,73 €

2.19. MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX EXERCÉS EN 2006

M. Francis Pizzorno Président – Directeur Général

Autres mandats et fonctions :

Dragui-Transport SA	Président Directeur Général
Société Générale Environnement et Assainissement (SGEA) SAS	Président
Société Varoise de Traitement (SOVATRAM) SAS	Président
Société Moderne d'Assainissement (SMA) SAS	Président
SELFEMA SAS	Président
SAMNET SARL	Gérant
Sud Invest Environnement SARL	Gérant
SCI de la Nartuby	Gérant

M. Jean Houdouin Administrateur

Autres mandats et fonctions :

HIFIC SAS	Président
-----------	-----------

M. Bruno Rohmer Administrateur

Autres mandats et fonctions :

Edipro-PrintReference SA	Administrateur
KILOUTOU SA	Administrateur
NAOS SARL	Gérant

Mme Maria De Via / Carrozza Administrateur

Autres mandats et fonctions : Néant

Mme Magali Devalle Administrateur

Autres mandats et fonctions :

SEGEDEMA (filiale Maroc)	Gérante
Dragui-Transport SA	Représentant permanent de GPE
SCI François Charles Investissement	Gérante

M. Frédéric Devalle Administrateur

Dragui-Transport SA	Directeur Général Délégué
Dragui-Transport SA	Représentant permanent de SOVATRAM
Société Générale Environnement et Assainissement (SGEA) SAS	Directeur Général Délégué
Société Varoise de Traitement (SOVATRAM) SAS	Directeur Général Délégué
Société Moderne d'Assainissement (SMA) SAS	Directeur Général Délégué
SELFEMA SAS	Directeur Général Délégué
SCI Foncière de La Môle	Gérant
SCI La Camargue	Gérant

2.20. DÉLÉGATIONS EN COURS DE L'AG AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de son Assemblée Générale extraordinaire du 6 juin 2005, notre Société a autorisé le conseil d'administration à procéder à une augmentation du capital dans les termes suivants d'un montant nominal de 3.000.000 € en une ou plusieurs fois dans un délai de deux ans.

Cette délégation a été utilisée pour réaliser une augmentation de capital décidée par le conseil d'administration du 30 juin 2005, dans le cadre de l'introduction en bourse par émission de 500.000 actions

nouvelles. Le 2 novembre 2005, le conseil d'administration a constaté la réalisation de cette augmentation de capital pour un montant de 970.229 €.

L'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de notre Société en date du 31 mars 2006 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre, au profit des bénéficiaires appartenant aux catégories qu'il détermi-

nera parmi les membres du personnel de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou de mandataires sociaux au sens de l'article L.225-197-1 II alinéa 1 du Code de commerce. La durée de la validité de cette délégation a été fixée à trente (30) mois à compter de la date de ladite assemblée. A ce jour, cette délégation n'a pas été utilisée par le conseil d'administration.

2.21. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément à l'article L.225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

Structure du capital de la Société

Sachant que le capital est composé de 4.000.000 de titres dont 1.000.000 font l'objet de la cotation, la structure du capital est décrite au paragraphe 2.15 du présent rapport.

Les restrictions statutaires

Les statuts ne comportent aucune restriction particulière à l'exercice des droits de vote ou à la cession des titres.

Cependant, l'article 12 des statuts prévoit l'exercice d'un droit de vote double attaché à tous les titres pour lesquels il pourra être justifié une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Aucune convention n'a été transmise à la société au titre de l'article L233-11 du Code de commerce.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce

Voir paragraphe 2.15

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Néant sauf droit de vote double décrit ci-dessus.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant

Accords entre les actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

Les statuts reprennent les règles légales applicables en la matière. Voir article 14 et suivants es statuts.

Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier en matière d'émission ou de rachat d'actions

Voir paragraphes 2.15 et 2.23 ci-dessous.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

2.22. ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS SUPÉRIEURES À 5.000 EUROS

Conformément à l'article L.621-18-2 et R.621-43-1 du Code monétaire et financier, nous vous prions de bien vouloir trouver ci

après un état récapitulatif des opérations supérieures à 5.000 euros réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants, les

hauts responsables et les personnes qui leur sont liées.

Dirigeant	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire	Montant opération
M F Pizzorno	12 mai 2006	vente	15.000	38	570.000 €

2.23. DÉCISIONS À PRENDRE

Fixation du montant de jetons de présence à allouer aux administrateurs

Nous vous proposons de fixer le montant global des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour l'exercice 2007 à la somme annuelle de 66.000 euros.

Proposition d'extension de l'objet social de la Société et modifications corrélatives des statuts

Nous vous rappelons que la Société a aujourd'hui une activité se limitant à la détention de participations de ses filiales. Nous vous proposons, en conséquence, d'étendre son objet social afin qu'elle puisse exercer elle-même les activités d'une société d'exploitation au même titre que ces filiales.

L'article 2 des statuts de la Société serait rédigé dans les termes suivants :

«La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

1°/ toutes activités liées à l'environnement et notamment, sans que cette liste soit limitative :

- ↳ l'élimination et la valorisation des déchets de toutes sortes et sous toutes leurs formes comprenant notamment les opérations de collecte, transport, traitement, tri, recyclage, compostage des déchets par tous moyens ou toutes autres opérations sur les déchets ;

↳ le nettoyage urbain ou industriel ;

↳ l'assainissement, la filtration, la distribution, le traitement des eaux usagers, la production d'eau de consommation par tous moyens disponibles, la construction de toutes installations, stations,... aux de réaliser les opérations susvisées ;

↳ la dépollution des sols par tous procédés disponibles ;

↳ la purification de l'air ;

2°/ la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, l'acquisition ou la location de tous fonds et matériel, par tous moyens dans le cadre de toutes opérations de croissance externe, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ainsi qu'à l'activité de transport public de personnes ou de marchandise et à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement,

3°/ et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, ou financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement.»

Proposition d'autorisation du conseil d'administration à opérer en bourse sur ses propres actions

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire en date du 6 juin 2005 avait autorisé le conseil d'administration, pour une durée de dix-huit

(18) mois à compter de ladite assemblée, à acheter ses propres actions dans la limite de 3% du capital social dans le but d'assurer la liquidité et/ou l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité. Cette délégation a pris fin le 31 décembre 2006 et n'a pas été utilisée par le conseil d'administration.

Nous vous proposons, en conséquence, d'autoriser le conseil d'administration, pour une période de dix-huit (18) mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 3% du nombre d'actions composant le capital social, soit sur la base du capital actuel 120.000 actions.

L'objectif de cette autorisation consisterait à procéder à des opérations en fonction des situations de marché, et à régulariser le cours par intervention systématique en contre tendance sur le marché.

Le montant total des sommes que la Société pourrait consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période est de 5.000.000 euros. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à soixante (60) euros, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, et étant toutefois précisé que ces actions pourraient être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Les actions pourraient être achetées par tous moyens, y compris par voie d'achat de blocs de titres, dans les conditions et limites fixées par les autorités de marché.

Cette autorisation serait destinée à permettre à la Société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Société pourra utiliser la présente autorisation en vue de :

- ↳ de consentir des options d'achat d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
- ↳ d'attribuer des actions de la Société aux salariés visé à l'alinéa précédent, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société ou d'un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'au titre des opérations visées aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce ;
- ↳ de conserver les actions de la Société qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;
- ↳ d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société ;
- ↳ d'assurer l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- ↳ de procéder à l'annulation des actions acquises.

Si vous décidiez de voter en faveur de cette autorisation, il conviendrait de déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de ladite autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Proposition de refonte des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions du décret du 11 décembre 2006

En conséquence des nouvelles dispositions issues du décret n°2006-1566 du 11 décembre 2006 modifiant le décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, nous vous proposons de décider de refondre et d'harmoniser les statuts de la Société avec ces dispositions. Les modifications porteraient essentiellement sur :

- ↳ la définition, pour la signature électronique des formulaires de vote à distance ou des procurations, du procédé fiable d'identification de l'actionnaire garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache,
- ↳ la possibilité du paiement du dividende ou d'acomptes sur dividende en actions,
- ↳ les règles de quorum et de majorité, et
- ↳ les règles en matière d'indisponibilité des titres.

Le nouveau texte des statuts de la Société vous est présenté en Annexe 3.3.

3. ANNEXES

3.1. ACTIVITÉ DE CHAQUE SOCIÉTÉ DU GROUPE (EN K€)

Dragui-Transport

	2006	2005	Ecart	%
Chiffre d'affaires	49 824	44 997	4 827	11%
Résultat d'exploitation	-25	367	-391	-107%
Résultat financier	2 905	1 942	963	50%
Résultat courant avant impôts	2 880	2 308	572	25%
Résultat net	2 545	2 005	540	27%
Capitaux propres	3 840	3 240	601	19%
Trésorerie Nette	4 438	2 655	1 783	67%
Emprunts souscrits au cours de l'exercice	251	545		
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	556	437		
Investissements réalisés	1 160	1 553		

Le marché de collecte et nettoyage de la ville de TOULON, qui avait débuté en cours d'exercice 2005, a produit ses effets sur la totalité de l'exercice 2006. Le marché de LA SEYNE SUR MER a démarré au mois d'Octobre 2006. Il produira ses effets sur la totalité de l'exercice 2007. Le contrat SIVU TRANS-DRAGUIGNAN, concernant l'usine de traitement de boue, a été mis en place. Toutefois, la progression du chiffre d'affaires

a été moins importante que prévue en raison de la baisse du chiffre d'affaires du marché conclu avec la ville d'ANTIBES.

Le contrat de la ville de PARIS pour les verres a fait l'objet d'un renouvellement. Un contrat démarre sur LYON et un contrat a été signé en MAURITANIE pour le mois de JUIN 2007. Enfin, nous démarrons un contrat sur Marseille.

Cette progression du chiffre d'affaires aura une incidence sur les frais de personnel, les charges externes et sur les charges financières car il nous faut réaliser des investissements importants en hommes et en matériels.

S.G.E.A.

	2006	2005	Ecart	%
Chiffre d'affaires	23 537	23 141	396	2%
Résultat d'exploitation	1 264	150	1 114	741%
Résultat financier	60	-45	106	
Résultat courant avant impôts	1 324	105	1 219	1161%
Résultat net	520	-102	621	
Capitaux propres	3 736	3 176	561	18%
Trésorerie Nette	2 954	1 030	1 924	187%
Emprunts souscrits au cours de l'exercice	0	319		
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	352	327		
Investissement réalisés	468	463		

En 2006, nous avons réalisé une optimisation des diverses exploitations et nous avons renouvelé le contrat de la gestion de la déchetterie et du transport de Fréjus.

En 2007, notre objectif est d'améliorer encore notre productivité. En matière d'investissements, nous nous limiterons à des investissements de renouvellement

SOVATRAM

	2006	2005	Ecart	%
Chiffre d'affaires	19 173	20 585	-1 411	-7%
Résultat d'exploitation	6 293	6 468	-175	-3%
Résultat financier	-220	-92	-128	139%
Résultat courant avant impôts	6 073	6 376	-303	-5%
Résultat net	3 714	3 708	6	0%
Capitaux propres	6 559	6 539	20	0%
Trésorerie Nette	3 940	1 366	2 574	188%
Emprunts souscrits au cours de l'exercice	5 111	931		
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	1 059	832		
Investissements réalisés	9 259	1 843		

En 2006, les investissements ont notamment été axés vers la construction d'une nouvelle alvéole à PIERREFEU et l'acquisition d'un sécheur de boue au CANNET.

En 2007, il est prévu de réaliser des tra-

vaux à PIERREFEU pour la construction d'une alvéole et d'une plateforme de maturation de mâchefer ainsi qu'au CANNET (Alvéoles). Pour l'avenir, une demande d'agrandissement du centre de traitement

du BALANCAN, pour une durée de 15 ans, a été déposée à la Préfecture du VAR et fait actuellement l'objet de la procédure d'autorisation.

S.M.A.

	2006	2005	Ecart	%
Chiffre d'affaires	19 132	18 828	304	2%
Résultat d'exploitation	1 696	1 550	146	9%
Résultat financier	-370	-360	-10	3%
Résultat courant avant impôts	1 326	1 190	136	11%
Résultat net	732	552	179	32%
Capitaux propres	3 634	2 864	769	27%
Trésorerie Nette	1 045	2 047	-1 002	-49%
Emprunts souscrits au cours de l'exercice	2 646	2 766		
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	1 841	1 314		
Investissements réalisés	6 301	3 554		

Comme prévu, il a été procédé en 2006 à une reconfiguration de l'activité de Déchets Industriels Banals. Cette opération a porté ses fruits, puisque cette activité est devenue bénéficiaire. Pour renforcer encore cette activité, d'une part deux commerciaux ont été recrutés en fin d'année 2006 et d'autre part, un pôle commun

avec DRAGUI TRANSPORTS sera créé sur ANTIBES.

Par ailleurs, la construction du centre de tri du MUY, réalisée principalement sur 2006, s'est terminée début 2007. Le démarrage de ce nouveau centre de tri va permettre un gain de productivité en permettant de supprimer la sous traitance.

Enfin, en 2007, nous devrions connaître une baisse du résultat d'exploitation sur BAGNOLS EN FORET du fait des gros investissements à réaliser.

SELFEMA

	2006	2005	Ecart	%
Chiffre d'affaires	2 182	2 103	78	4%
Résultat d'exploitation	56	52	4	7%
Résultat financier	-15	-7	-8	116%
Résultat courant avant impôts	41	46	-4	-9%
Résultat net	26	26	0	-1%
Capitaux propres	272	238	33	14%
Trésorerie Nette	72	127	-55	18%
Emprunts souscrits au cours de l'exercice	0	15		
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	35	38		
Investissements réalisés	40	44		

SEGEDEMA

Taux de change 0,09

	2006	2005	Ecart	%
Chiffre d'affaires	15 705	14 259	1 446	10%
Résultat d'exploitation	596	1 237	-641	-52%
Résultat financier	-423	-365	-58	16%
Résultat courant avant impôts	173	872	-698	-80%
Résultat net	-43	444	-487	-110%
Capitaux propres	2 630	2 674	-43	-2%
Trésorerie Nette	-2 312	591	-2 903	-491%
Emprunts souscrits au cours de l'exercice				
Emprunts remboursés au cours de l'exercice				
Investissements réalisés				

En 2006, nous avons été adjudicataire du contrat de construction et gestion du centre de traitement d'El Jadida (10M€ sur 15 ans) ainsi que celui de la réhabilitation du

centre de traitement de Témara.

Le début de l'année 2007 est marqué par la signature du contrat de construction et gestion du centre de traitement d'Oum

Azza et le démarrage du contrat de Mar-rakech.

SAMNET

	2006	2005	Ecart	%
Chiffre d'affaires	1767	1 372	395	29%
Résultat d'exploitation	-63	38	-101	-267%
Résultat financier	-4	-4	0	5%
Résultat courant avant impôts	-69	34	-103	-297%
Résultat net	-69	22	-89	-408%
Capitaux propres	128	196	-69	-352%
Trésorerie Nette	124	223	-99	-44%
Emprunts souscrits au cours de l'exercice				
Emprunts remboursés au cours de l'exercice				
Investissements réalisés				

Sud Invest Environnement

Cette société n'est pas active.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTRÔLE INTERNE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

↳ des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;

↳ des procédures de contrôle interne mises en place par la société ;
↳ de l'étendue des pouvoirs du président-directeur général.

I. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I.1. Composition du conseil

Votre conseil d'administration est composé de six membres. La liste des administrateurs de la société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

M Francis Pizzorno

Président – Directeur Général

Autres mandats et fonctions :

Dragui-Transport SA

Président Directeur Général

Société Générale Environnement
et Assainissement (SGEA) SAS

Président

Société Varoise de Traitement

(SOVATRAM) SAS

Président

Société Moderne d'Assainissement

(SMA) SAS

Président

SELFEMA SAS

Président

SAMNET SARL

Gérant

SNC Garage Inter Groupe

Liquidateur

Sud Invest Environnement SARL

Gérant

SCI de la Nartuby

Gérant

M Jean Houdouin Administrateur

Autres mandats et fonctions :

HIFIC SAS

Président

M Bruno Rohmer Administrateur

Autres mandats et fonctions :

Edipro-PrintReference SA

Administrateur

KILOUTOU SA

Administrateur

NAOS SARL

Gérant

Mme Maria De Via / Carrozza

Administrateur

Autres mandats et fonctions :

Néant

Mme Magali Devalle Administrateur

Autres mandats et fonctions :

SEGEDEMA (filiale Maroc)

Gérante

Dragui-Transport SA

Représentant permanent de GPE

SCI François Charles Investissement

Gérante

M Frédéric Devalle Administrateur

Autres mandats et fonctions :

Dragui-Transport SA

Directeur Général Délégué

Dragui-Transport SA

Représentant permanent de SOVATRAM

Société Générale Environnement

et Assainissement (SGEA) SAS

Directeur Général Délégué

Société Varoise de Traitement

(SOVATRAM) SAS

Directeur Général Délégué

Société Moderne d'Assainissement

(SMA) SAS

Directeur Général Délégué

SELFEMA SAS

Directeur Général Délégué

SCI Camargues

Gérant

I.2. Fréquence des réunions

Entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2006, votre conseil d'administration s'est réuni 7 fois. Le taux moyen de participation a été de 83,3% sans compter les mandats de représentation et de 92,8% en comptant ces mandats.

1.3. Convocations des administrateurs

Les administrateurs ont été régulièrement convoqués au moins 5 jours à l'avance par lettre simple ou par message électronique. Conformément à l'article L. 225-238 du code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes.

1.4. Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués en même temps que les convocations.

1.5. lieu des réunions

Les réunions du conseil d'administration se sont toutes déroulées au siège social.

1.6. Décisions adoptées

Au cours de l'exercice écoulé, les principales décisions du conseil d'administration sont les suivantes :

Lors de la réunion du 27 janvier 2006

Nomination de M Marc Blusztajn en qualité de Directeur Général Délégué.

Lors de la réunion du 22 février 2006

Fixation de la rémunération de M Marc Blusztajn conformément au contrat passé avec ce dernier.

Convocation de l'Assemblée Générale mixte devant statuer sur l'augmentation de capital de 13.654.168 € par incorporation d'une partie de la prime d'émission.

Lors de la réunion du 18 avril 2006

Le conseil approuve les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2005.

Lors de la réunion du 25 avril 2006

Le conseil affecte le résultat et convoque l'Assemblée Générale ordinaire annuelle.

Le conseil prend acte du départ de M Marc Blusztajn.

1.7. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

1.8. Pouvoirs du directeur général.

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du président-directeur général.

1.9. Règles déterminant les rémunérations des mandataires sociaux.

Les rémunérations fixes et exceptionnelles du Président Directeur Général ont été fixées par une Assemblée Générale de l'associé unique en date du 16 novembre 2004 lorsque la Société était encore une S.A.S.U. avant sa transformation en société anonyme à conseil d'administration par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire du 6 juin 2005.

Aucun conseil d'administration n'a modifié depuis ces rémunérations.

Les autres administrateurs bénéficient de jetons de présence dont le quantum est déterminé par l'Assemblée Générale et qui sont attribués aux administrateurs par décision du conseil d'administration.

2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Comme toute activité économique, celle de notre société présente certains risques qui ont été présentés en détail dans le document de base émis en juillet 2005 lors de l'introduction en bourse et auquel nous vous invitons à vous reporter aucun changement notable n'étant intervenu sur la nature de ces risques.

Afin de maîtriser au mieux ces risques, notre société a mis en point un dispositif de contrôle interne, défini et mis en œuvre sous la responsabilité de la direction générale, qui vise à assurer :

- ↳ la conformité aux lois et règlements,
- ↳ l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,

- ↳ le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- ↳ la fiabilité des informations financières.

Et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité des ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

2.1. Organisation générale du contrôle interne

Le contrôle interne repose sur trois piliers importants :

- Un auto-contrôle permanent qui repose sur l'organisation même des services ;
- L'intervention de l'expert comptable ;
- L'intervention d'un service contrôle interne.

Auto-contrôle structurel.

Cet auto-contrôle repose sur les principes de « validations » et de séparation de l'ordonnateur et du payeur.

Ainsi le processus des achats, comporte-t-il un demandeur initial dont la demande d'achat devra être, parfois en fonction du montant de la commande, validée selon le cas par une ou plusieurs personnes hiérarchiquement supérieures ou ayant des responsabilités techniques particulières (directeur parc et maintenance par exemple). Seul le service des achats est habilité à émettre un bon de commande après avoir vérifié la chaîne des validations. Les factures sont vérifiées par le service achats avant transmission au service comptabilité. Enfin, les règlements, préparés exclusivement par le service trésorerie, sont effectués l'une des personnes ayant pouvoir auprès des banques de la société.

De même, dans le processus de facturation, la facture est préparée par le service facturation, puis validée par le Directeur de Branche.

Un système de contrôle interne permet de vérifier les tonnages reçus sur nos sites de traitement, avec les tonnages collectées et transportées.

Un reporting mensuel est réalisée à la direction financière indiquant notamment le nombre d'avoirs, l'état des en-cours clients en montant et en nombre de jours.

Un état récapitulatif des anomalies et des actions correctives mises en place est tenu à jour. Il prend en compte l'ensemble des avoirs établis, ainsi que les courriers de réclamations de nos clients.

Tous les trimestres un audit tournant est réalisé entre les rapports d'activités des chauffeurs et le cycle de facturation du mois, afin de contrôler que l'ensemble des prestations réalisées a bien fait l'objet d'une facturation.

Le service contrôle de gestion intervient pour fournir régulièrement les informations financières à la direction générale et aux directeurs opérationnels ou de service.

L'intervention de l'expert comptable

La société fait appel, pour l'ensemble du groupe, à un expert comptable pour l'établissement des bilans sociaux trimestriels et annuels ainsi que pour le bilan consolidé. Il a en charge le contrôle des déclarations fiscales, sociales et la révision de comptes.

Au Maroc un expert comptable local est en charge de l'élaboration des bilans trimestriels, et annuels. Les éléments nécessaires à la consolidation sont transmis à l'expert comptable en France.

Le rôle de l'expert comptable est important dans le processus de contrôle interne, il est le garant « externe » de l'application des normes comptables ainsi que des obligations fiscales et sociales.

L'intervention d'un service contrôle interne

Le Groupe est doté d'une équipe d'audit interne. Elle est composée d'un responsable, ancien exploitant qui fait appel, lors de ses missions, à des techniciens spécialisés, pour l'accompagner dans certaines tâches :

Ex. : suivi du matériel (chef de parc), absentéisme (Responsable QSE), chiffre d'affaires (Responsable administration des ventes) etc.

Il est rattaché à la direction financière.

Ses missions sont établies à la demande de la direction générale sur un secteur ou une exploitation. Les auditeurs ont en charge de vérifier l'ensemble des éléments liés à l'exploitation et à la gestion sur les parties suivantes :

Organisationnels :

- ↳ Vérifier les organigrammes en place et les missions de chacun sur les diverses structures contrôlées,
- ↳ La planification du travail et le suivi du personnel,
- ↳ Procédures paies,
- ↳ Procédures Ressources Humaines,
- ↳ Planification du travail à court et moyen terme,
- ↳ Données structurelles de l'établissement (locaux et moyens à disposition)

Financiers :

- ↳ Le suivi de la facturation contractuelle (contrat et budget),
- ↳ Le suivi des résultats mensuels et des budgets,
- ↳ Le suivi des procédures d'achats,
- ↳ L'évaluation des besoins réels,
- ↳ Les recouvrements.

Fonctionnels :

- ↳ La fiabilité des processus de travail en place,
- ↳ Le suivi des chaînes techniques, administratives, et financières,
- ↳ Le développement de la structure.

Qualitatifs :

- ↳ Le respect des outils de travail mis à disposition,
- ↳ Le respect de la sécurité,
- ↳ Déterminer les critères de qualité conformes aux contrats et aux attentes du groupe,
- ↳ Utilisation des médias.

Fait à Draguignan, le 23 avril 2007

**Le Président du Conseil
d'Administration**



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT S.A. pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

↳ prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;

↳ prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Draguignan et Marseille, le 24 avril 2007

Les Commissaires aux Comptes

Paul MORTINI

15, allées d'Azémar
83300 Draguignan

Deloitte & Associés - Vincent GROS

10, place de la Joliette -
Les Docks - Atrium 10.4 - 13002 Marseille

COMPTES CONSOLIDÉS

1. BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2006 (EN K€)

ACTIF	Notes	31/12/2006	31/12/2005
ACTIFS NON-COURANTS			
Goodwill	4.1.1	7 364	7 262
Immobilisations corporelles	4.1.2	48 678	34 313
Autres immobilisations incorporelles	4.1.3	131	109
Participations comptabilisées par mises en équivalence	4.1.4	143	
Titres disponibles à la vente	4.1.5	208	205
Autres actifs non-courants	4.1.6	814	978
Impôts différés actifs	4.1.11	482	632
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		57 820	43 499
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	4.1.7	390	207
Clients et comptes rattachés		32 435	28 544
Autres actifs courants	4.1.6	1 729	1 295
Actifs d'impôts courants	4.1.14	7 522	8 465
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.1.8	18 862	26 953
TOTAL ACTIFS COURANTS		60 938	65 464
TOTAL ACTIF		118 758	108 963

PASSIF	Notes	31/12/2006	31/12/2005
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	4.2.1	21 416	7 762
Autres réserves	4.2.2	9 263	19 477
Titres en auto-contrôle	4.2.3	-44	-173
Résultat de l'exercice		5 366	4 387
Capitaux propres part du groupe		36 001	31 453
Intérêts minoritaires		750	605
TOTAL CAPITAUX PROPRES		36 751	32 058
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et passifs financiers à long terme	4.1.9	24 450	20 634
Impôts différés passifs	4.1.11	499	423
Provisions à long terme	4.1.12	4 393	5 155
Avantages postérieurs à l'emploi	4.1.13	1 368	1 201
Autres passifs non courants	4.1.15	556	110
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		31 266	27 523
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés		17 393	14 843
Emprunts à court terme		2 371	6 918
Partie courante des emprunts et passifs financiers à long terme	4.1.9	10 419	9 506
Passif d'impôts courants	4.1.14	18 594	16 992
Provisions à court terme	4.1.12	717	524
Autres passifs courants	4.1.15	1 247	599
TOTAL PASSIFS COURANTS		50 741	49 382
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		118 758	108 963

2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2006 (EN K€)

	Notes	31/12/2006	31/12/2005
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.3.2	115 630	107 351
Autres produits de l'activité		39	69
Achats consommés		-7 023	-5 841
Charges de personnel	4.3.3	-47 479	-42 849
Charges externes		-35 390	-33 791
Impôts et taxes		-4 285	-3 534
Dotation aux amortissements nette des reprises	4.3.4	-10 957	-11 157
Dotation aux provisions nette des reprises	4.3.4	448	472
Variation des stocks des en cours et produits finis		59	-17
Autres produits et charges courants	4.3.5	-589	-684
Résultat opérationnel courant		10 453	10 019
Autres produits et charges opérationnels non courants	4.3.6		-562
Résultat opérationnel		10 453	9 457
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		393	264
Coût de l'endettement financier brut	4.3.7	-1 943	-1 993
Coût de l'endettement financier net		-1 550	-1 729
Autres produits et charges financiers	4.3.8	-68	-194
Charge d'impôt	4.3.9	-3 235	-2 903
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		0	-29
Résultat net avant résultat des activités arrêtées		5 600	4 602
Résultat net de l'ensemble consolidé		5 600	4 602
Intérêts minoritaires		234	215
Résultat net (part du groupe)		5 366	4 387
Résultat net par action (en euros)		1.34141	1.82159
Résultat net dilué par action (en euros)		1.34141	1.82159

3. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2006 (EN K€)

	31/12/2006	31/12/2005
Résultat net des sociétés intégrées (y compris intérêts minoritaires)	5 600	4 602
Dotations nettes aux amortissements et provisions	10 416	10 400
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-118	
Autres produits et charges calculés	302	357
Plus et moins-value de cession	4	-51
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		29
Dividendes (titres non consolidés)	-36	-67
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	16 168	15 270
Coût de l'endettement financier net	1 942	1 772
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	3 235	2 903
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	21 345	19 945
Impôts versés (B)	-3 008	-2 696
Variation du B.F.R. lié à l'activité (C)	1 537	-994
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A+B+C) (D)	19 874	16 255
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	-177	-96
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	-25 929	-8 451
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	459	483
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	-2	-1
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		
Incidences des variations de périmètre	50	-285
Dividendes reçus (stés mises en équivalence, titres non consolidés)	36	67
Variation des prêts et avances consentis	252	-143
Subventions d'investissement reçues		25
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-25 311	-8 401
Sommes reçues des actionnaires lors des augmentations de capital :		
- Versées par les actionnaires de la société mère		14 639
- Versées par les minoritaires des sociétés intégrées		51
Rachats et reventes d'actions propres	120	162
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-1 000	-552
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-92	-27
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	15 860	6 260
Remboursement d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-10 833	-9 654
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	-1 942	-1 772
Autres flux liés aux opérations de financement	1	-47
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	2 114	9 060
Incidence des variations des cours des devises (G)	9	-12
Variation de la trésorerie nette (D+E+F+G)	-3 314	16 902

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (EN K€)

	31/12/2006	Variations	31/12/2005
Trésorerie brute (a)	18 861	-8 092	26 953
Soldes débiteurs et concours bancaires courants (b)	-2 140	4 778	-6 918
Trésorerie (c) = (a) + (b)	16 721	-3 314	20 035
Endettement financier brut (d)	-35 100	-4 960	-30 140
Endettement financier net (d) - (c)	-18 379	-8 274	-10 105

Voir note 4.1.7 pour le détail des soldes

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006 (EN K€)

	Capital	Réserve liées au capital	Titres en auto-contrôle	Réserve et Résultats consolidés	Résultats enregistrés en cap. propres	Capitaux propres (groupe)	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<i>Notes</i>	4.2.1	4.2.2	4.2.3					
Capitaux propres 1^{er} janvier 2005	6 792			6 280	-96	12 976	541	13 517
Opérations sur le capital	970	13 658				14 628		14 628
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto-détenus			-173			-173		-173
Dividendes				-538		-538	-41	-579
Résultat de l'exercice				4 387		4 387	215	4 602
Profits sur cessions de titres en auto-contrôle					11	11		11
Ecart de conversion					45	45	2	47
Résultat enregistré directement en capitaux propres					56	56	2	58
Rachat de minoritaires				116		116	-112	4
Autres								
Capitaux propres au 31 décembre 2005	7 762	13 658	-173	10 245	-40	31 452	605	32 057
Capitaux propres 1^{er} janvier 2006	7 762	13 658	-173	10 245	-40	31 452	605	32 057
Opérations sur le capital	13 654	-13 654		2		2		2
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto-détenus			129		-11	118		118
Dividendes				-1 000		-1 000	-92	-1 092
Résultat de l'exercice				5 366		5 366	234	5 600
Profits sur cessions de titres en auto-contrôle								
Ecart de conversion				-39		-39	-1	-40
Résultat enregistré directement en capitaux propres				-39		-39	-1	-40
Sortie de périmètre				102		102	4	106
Autres								
Capitaux propres au 31 décembre 2006	21 416	4	-44	14 676	-51	36 001	750	36 751

5. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

I. NOTE D'INFORMATION GÉNÉRALE

La société Groupe Pizzorno Environnement est une Société Anonyme au capital de 21 416 000 euros divisé en 4 000 000 actions, dont le siège social est à Draguignan (83300), 109 rue Jean Aicard ; elle est immatriculée au RCS de Draguignan sous le N° 429 574 395 (2000B33). Depuis le 8

juillet 2005, elle est cotée à Paris sur le marché Eurolist, compartiment C.

Elle exerce ses activités, via ses filiales en France et au Maroc, dans le domaine de la protection de l'environnement, de l'élimination et de la valorisation des déchets sous toutes leurs formes, notamment le ramas-

sage, le traitement, le transport, le recyclage des ordures, les nettoyages industriels et urbains, l'assainissement, la filtration et le traitement des eaux.

Les présents comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 3 avril 2007.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés sont conformes aux normes internationales d'information financière (normes IFRS) adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2006. Les normes comptables internationales comprennent les normes I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards), les normes I.A.S. (International Accounting Standards) ainsi que les interprétations (S.I.C. et I.F.R.I.C.)

La base de préparation de cette information financière résulte donc des normes et interprétations d'application obligatoires au 31 décembre 2006 adoptées par l'Union Européenne et des options et exemptions choisies par le Groupe.

Les nouvelles normes suivantes, entrées en vigueur au 1er janvier 2006, sont appliquées mais n'ont pas d'incidence sur les présents états financiers :

- ↳ IAS 19 : sur les écarts actuariels
- ↳ IAS 21 : effets des variations des cours des monnaies étrangères (amendement relatif aux investissements nets dans une société étrangère)
- ↳ IAS 39 : option à la juste valeur et à la couverture des flux de trésorerie intra-groupe
- ↳ IFRIC 4 : déterminer si un accord contient un contrat de location

Les normes suivantes déjà adoptées ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, n'ont pas été appliquées par anticipation :

- **au titre des nouvelles normes :**

- ↳ IFRS 7 : informations à fournir sur les instruments financiers (applicable au 1er janvier 2007)

- **au titre d'amendement de normes existantes :**

- ↳ IAS 1 : présentation des états financiers : amendements relatifs aux informations sur le capital (résultant d'IFRS 7) (applicable au 1er janvier 2007)

- **au titre des interprétations :**

- ↳ IFRIC 7 : modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 39 pour des environnements économiques en hyper inflation (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er mars 2006)
- ↳ IFRIC 8 : champ d'application des IFRS 2 (applicable au 1er mai 2006)
- ↳ IFRIC 9 : séparation des dérivés incorporés (applicable au 1er juin 2006)
- ↳ IFRIC 10 : information financière intermédiaire et perte de valeur (applicable au 1er novembre 2006)
- ↳ IFRIC 11 : transaction groupe et stocks options (applicable au 1er mars 2007)

- ↳ IFRIC 12 : sur les concessions (applicable au 1er janvier 2008)

Le Groupe n'a pas à ce jour estimé les impacts potentiels de ces normes, amendements et interprétations sur ses états financiers.

2.2. Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'engagement et du principe du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, la Direction a recours à des estimations et hypothèses fondées sur les meilleures connaissances à cette période de la situation actuelle et future. Toutefois, les résultats pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont révisées régulièrement et les

incidences de toute modification sont immédiatement comptabilisées en résultat. Les principales normes impactées sont :

- ↳ IAS 19 : avantages au personnel et provision concernant le départ à la retraite (4.1.12)
- ↳ IAS 36 : évaluation des goodwill (4.1.1)
- ↳ IAS 37 : provision sur suivi trentenaire (4.1.11)

2.3. Périmètre et méthode de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe Pizzorno Environnement comprend, outre la société mère consolidante, toutes les entreprises qu'elle contrôle, directement ou indirectement, de manière exclusive, conjointe ou dans laquelle elle exerce une influence notable, et ce, quelle que soit leur forme juridique.

Les filiales et entreprises sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les entreprises associées qui sont celles dans lesquelles le Groupe est en mesure d'exercer une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote de l'entreprise associée.

Les co-entreprises qui sont les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage avec d'autres associés ou actionnaires le contrôle des activités en vertu d'un accord contractuel, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Enfin, les participations directes ou indirectes du Groupe dans des sociétés sans activité ou ne permettant pas d'exercer une influence notable sur ces sociétés, ne sont pas consolidées.

2.4. Traitement des goodwill

Les goodwill ont été déterminés par différence entre les coûts d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », les goodwill ne sont pas amortis mais leur valeur est testée au cours du 1er trimestre de chaque année. Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Le Groupe a défini ses UGT sur la base du niveau auquel il organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des goodwill, le Groupe combine une approche par multiples de marché (estimation de la juste valeur nette) et une approche par les flux de trésorerie estimés futurs (estimation de la valeur d'utilité). Dans l'approche par multiples de marché, le Groupe compare la valeur nette comptable des UGT avec un multiple du résultat courant d'exploitation avant amortissement des immobilisations. Dans le cas où il en ressort un risque de perte de valeur pour une UGT, une approche par les flux de trésorerie futurs estimés est mise en œuvre, laquelle consiste à déterminer la valeur d'utilité de l'UGT. Lorsque cette valeur d'utilité de l'UGT se révèle inférieure à sa valeur nette comptable une perte de valeur des goodwill est comptabilisée en « autres produits et charges d'exploitation » afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable, définie comme le plus haut de la juste valeur nette et de la valeur d'utilité.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des goodwill sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de tendances économiques dans le secteur de l'environnement et services aux collectivités. Ces évaluations sont également sensibles aux taux d'actualisation et

de croissance à l'infini retenus, le Groupe retenant pour chaque UGT un taux d'actualisation spécifique.

Les hypothèses et options clés retenues pour déterminer les valeurs recouvrables à partir de projection de flux de trésorerie futurs d'exploitation sont les suivantes:

- ↳ Période de prévision : 4 ans
- ↳ Taux d'actualisation « K » : 10 % pour la France, 14 % pour le Maroc.

2.5. Méthode de conversion pour les entreprises étrangères

Les postes de bilan de la société marocaine SEGEDEMA sont convertis dans les comptes consolidés du Groupe sur la base du cours de change en vigueur à la date d'arrêté des comptes. Les postes du compte de résultat ainsi que le tableau de financement sont convertis sur la base du taux moyen de la période. Les écarts de conversion sont comptabilisés au bilan en capitaux propres.

2.6. Dates des situations intermédiaires

Les comptes consolidés et les comptes individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre 2006.

2.7. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, elles incluent les immobilisations prises en contrat de location financement (voir infra note 2.16)

Les actifs sont décomposés, chaque composant ayant une durée d'amortissement spécifique, en ligne avec la durée d'utilité des actifs. Les durées sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. Les taux appliqués sont détaillés dans le tableau suivant :

Libellés	Linéaire
Immobilisations incorporelles	
208 - Logiciels	20 %
Immobilisations corporelles	
214.1 - Constructions	5 à 20 %
215.4 - Installations techniques, mat. et outillage	7 à 20 %
218.1 - Agencements, Aménagements et Installations divers	10 à 33.33 %
218.2 - Matériel de transport	12.5 à 17 %
218.3 - Matériel de bureau et informatique	10 à 25 %
218.4 - Mobilier	20 %

2.8. Titres de participation

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme des titres disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. Les pertes et gains latents sont comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation des titres (notamment en cas de baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en-deçà de leur coût), le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période. Cette perte ne peut faire l'objet d'une reprise en résultat lors des exercices ultérieurs.

2.9. Autres actifs financiers

Les prêts et placements long terme sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet d'une dépréciation, comptabilisée en résultat, s'il existe une indication objective de perte de valeur.

2.10. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « Premier entré, premier sorti » et leur valeur comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Ils sont comptabilisés à la plus faible des valeurs entre cette évaluation et leur valeur nette de réalisation.

2.11. Créances clients

Les créances clients sont évaluées lors de leur comptabilisation initiale à la juste

valeur, puis comptabilisées au coût amorti. Des pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur.

2.12. Subventions d'investissement

Les subventions publiques sont comptabilisées dans le compte de résultat, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser et sont présentées dans la ligne « autres produits ». Les subventions liées à des actifs sont présentés au bilan en produits différés.

2.13. Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale suivant le principe de la conception étendue et la méthode du report variable. Les actifs nets d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable de les récupérer au cours des prochaines années.

Les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés et la charge d'impôt courant et différé est calculée à partir du taux effectif d'impôt pour chaque entité ou sous-groupe fiscal.

2.14. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait générateur passé qui entraî-

nera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

Les principales provisions du Groupe concernent les coûts de réhabilitation de site et de suivi trentenaire et des risques et litiges divers.

Les provisions pour réhabilitation de site et suivi trentenaire comprennent les provisions relatives à l'obligation légale, réglementaire ou contractuelle de remises en état des Centre de Suivi des Déchets Ultimes (CSDU). Ce poste intègre en outre les provisions relatives aux obligations de suivi à long terme de ces sites. Ces provisions sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée de leur exploitation. Pour la détermination des coûts estimés, il est fait référence au montant des garanties financières définies dans les arrêtés préfectoraux et aux tonnes totales admissibles sur chaque site. Un coût unitaire à la tonne est alors défini.

Pour la remise en état de site, la provision est comptabilisée en totalité dès l'ouverture du site ; elle a pour contrepartie la création d'un actif immobilisé amorti sur la durée d'exploitation du site.

Pour le suivi trentenaire, la provision est dotée chaque année en fonction des tonnages admis sur chaque site, elle est reprise pendant la période de suivi.

Les coûts qui devront être engagés lors de la fermeture du site ou pendant la période de suivi à long terme (d'une durée de trente ans au sein de l'Union Européenne) font l'objet d'une actualisation au taux de 3.5 %.

Les provisions pour risques et litiges divers sont constituées en tenant compte des hypothèses les plus probables afférentes aux litiges de toutes natures que le Groupe Pizzorno Environnement rencontre dans la conduite de ses affaires.

2.15. Avantages du personnel

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi concernent uniquement les engagements du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière, les paiements aux régimes de prestations de retraite à cotisations définies étant comptabilisées en charge lorsqu'ils sont dus.

Le coût des engagements en matière d'indemnité de fin de carrière est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées, avec des évaluations actuarielles qui ont lieu à chaque date de clôture. Les gains et pertes actuariels qui excèdent 10 % du montant le plus élevé entre la valeur actualisée de l'obligation du Groupe au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime, sont comptabilisés selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime. Le coût des services passés est comptabilisé selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

Dans le cadre de la norme IAS19, la société a pris la décision de passer en résultats les écarts actuariels sur les avantages au personnel.

Le montant comptabilisé au titre des indemnités de fin de carrière représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ajustée des gains et pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des services passés non comptabilisés. Il a été calculé en prenant en considération :

- ↳ Un taux de turn-over déterminé sur la base des données historiques dont dispose le Groupe (taux variant de 0 % pour les plus de 55 ans et 16 % pour les salariés ayant entre 18 et 20 ans)
- ↳ Un taux de revalorisation des salaires uniforme de 2.5 %
- ↳ Un taux d'actualisation de 4.5%
- ↳ Un départ à la retraite des salariés à

62 ans à l'initiative du salarié afin de se conformer aux données historiques dont dispose le Groupe

2.16. Contrats de location financement

Les contrats de locations sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Par ailleurs, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminés au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location financement. Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont comptabilisées dans le résultat.

2.17. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.18. Passifs financiers

Les prêts bancaires et les découverts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur et ensuite évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les différences entre les montants reçus (nets des coûts directs d'émission) et les montants dus lors du règlement ou du remboursement sont amorties en résultat sur la durée de l'emprunt selon cette méthode.

2.19. Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés courants ou non courants et il n'est pas exposé à des risques financiers de change sur les cours des monnaies étrangères et sur les taux d'intérêt.

2.20. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme très liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les Emprunts à court terme.

2.21. Comptabilisation des produits

La comptabilisation des produits liés à la vente de biens ou de services est constatée en produits des activités ordinaires.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés comme suit :

- ↳ Les ventes de biens sont comptabilisées lors de la livraison des biens et du transfert du titre de propriété
- ↳ Les transactions impliquant des prestations de services sont comptabilisées sur la période au cours de laquelle les services sont rendus
- ↳ Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif
- ↳ Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi

Le montant perçus au titre des activités de mandat du Groupe sont enregistrés en net des charges induites par ces mêmes activités ; c'est ainsi que les produits des activités ordinaires excluent la taxe géné-

rale sur les activités polluantes collectée auprès des clients et intégralement reversée à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

2.22. Impôt sur les résultats

L'impôt dans les comptes au 31 Décembre 2006 a été calculé selon les modalités suivantes :

- ↳ détermination du résultat fiscal « théorique » pour chaque entité au 31 Décembre 2006,
- ↳ prise en compte des réintégrations et déductions fiscales suivants les pays,
- ↳ prise en compte des actifs et passifs d'impôt différé,
- ↳ détermination de l'impôt pour chaque entité pour l'exercice en cours,

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2005, le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale. Sont incluses dans le champ d'application de ce régime toutes les sociétés commerciales détenues directement ou indirectement au moins à 95 % par Groupe Pizzorno Environnement.

Les charges d'impôt sont supportées par les filiales intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Pour le Groupe Pizzorno Environnement, la charge d'impôt se caractérise par son impôt et le boni ou mali d'intégration correspondant à la différence entre le montant de la charge d'impôt du Groupe et le montant de la charge d'impôt que Groupe Pizzorno Environnement supporte en l'absence d'intégration fiscale.

2.23. Résultat par action

Le résultat net par action présenté au pied du compte de résultat correspond, conformément à la norme IAS 33, au rapport entre, d'une part le « résultat net - part du Groupe » et, d'autre part le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de la Société Groupe Pizzorno Environnement au cours de l'exercice.

Par ailleurs, la société ne disposant pas d'investissements dilutifs, le résultat net dilué par action est égal au résultat net par action.

2.24. Actifs courants / non courants et passifs courants / non courants

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivants la clôture, sont classés en « actifs courants », de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie.

Tous les autres actifs sont classés en « actifs non courants ».

Les passifs devant être réalisés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivants la clôture sont classés en « passifs courants ».

Tous les autres passifs sont classés en « passifs non courants », notamment les passifs d'impôts différés et la quote-part à plus d'un an des emprunts et autres passifs financiers.

3. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1. Société Mère

Groupe Pizzorno Environnement
Société Anonyme au capital de
21 416 000 €
109, rue Jean Aicard
83300 DRAGUIGNAN
RCS Draguignan 429 574 395
(2000 B 33)

3.2. Filiales consolidées

Dénomination		N° Siren	% Intérêt	% Contrôle	Mode d'intégration
Dragui-Transports	Draguignan	722 850 070	95.65 %	100 %	IG
Sci foncière de la Mole	Draguignan	490 920 634	47.82%	50%	IG
Samnet	Saint-Ambroix	302 221 403	96.27 %	100 %	IG
Segedema	Rabat (Maroc)		96.44 %	100 %	IG
Selfema	Draguignan	323 592 295	96.14 %	100 %	IG
Sem porte du Var environnement	Saint maximin	493 636 054	48.08 %	50%	ME
Nicollin Sgea Sep	Draguignan		48.45 %	50%	IP
Sgea	Draguignan	324 667 211	96.89 %	100 %	IG
Sma	Draguignan	683 780 186	91.30 %	100 %	IG
Sovatram	Draguignan	739 502 797	96.27 %	100 %	IG
Sud Invest. Environnement	Draguignan	418 742 086	96.40 %	100 %	IG
Pizzorno Environnement Tunisie	Tunis (Tunisie)		98.45 %	100 %	IG

3.3. Participations non consolidées

Certaines participations ont été exclues du périmètre de consolidation parce qu'il s'agit d'entreprises en sommeil ou sur lesquelles le Groupe n'exerce aucune influence notable.

Sociétés	% capital détenu	Quote-part capitaux propres	Résultat Exercice 2006	Valeur des titres
SCI du Balançon	16,66	34	183	174 ⁽¹⁾
SA Scann	5			15 ⁽²⁾
Z ET P à Abu Dhabi	49	Société non active		25
Total				214

(1) La valeur des titres est justifiée par la valeur des terrains

(2) Les titres de la SA SCANN sont dépréciés à 100 %

4. NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES

4.1. Notes sur le bilan

4.1.1. Goodwill

Sociétés Détentrices	Sociétés détenues	Goodwill 31/12/05	Augmentation	Diminution	Goodwill 31/12/06
Gpe	Dt	5 948			5 948
Gpe	Sgea	134			134
Gpe	Sovatram	280			280
Dt	Sgea	4			4
Sgea	Sma	110			110
Sgea	Selfema	45			45
Sovatram	Sma	12			12
Sovatram	Cmrp	16	-16		-
		6 550	-16		6 533
Dt		277	118		395
Dt		311			311
Sgea		96			96
Samnet		28			28
		712	118		830
Total Goodwill		7 262	118	-16	7 364

La diminution du goodwill sur la société Sovatram de 16 K€ correspond à la sortie de périmètre de la société CMRP.

L'augmentation du goodwill sur la société DT correspond à l'acquisition d'un contrat de nettoyage (fonds de commerce).

4.1.2. Immobilisations corporelles

Rubriques	31/12/05	Acquisitions	Cessions	Variation périmètre	Autres (*)	31/12/06
Immobilisations corporelles						
Terrains	1 561	1 243				2 804
Constructions	22 420	893	-174		-4	23 135
Installations techniques	10 801	1 181	-1 552		-41	10 389
Autres immobilisations corporelles	51 630	9 605	-3 011		-25	58 199
Immobilisations en cours	1 305	13 007				14 312
Avances et acomptes	215					215
Total Valeur Brute	87 932	25 929	-4 737		-70	109 054
Amortissements						
Constructions	13 249	2 562	-159		-2	15 650
Installations techniques	7 331	988	-1 565		-13	6 741
Autres immob. corporelles.	33 039	7 556	-2 553		-57	37 985
Total amortissements	53 619	11 106	-4 277		-72	60 376
Total Net	34 313					48 678

(*) Principalement variations de change.

4.1.3. Immobilisations incorporelles

Rubriques	31/12/05	Acquisitions	Cessions	Variation périmètre	Autres (*)	31/12/06
Immobilisations corporelles						
Concessions, brevets, marques	204	59	-54			209
Droit au bail	23					23
Autres	5		-1			4
Total Valeur Brute	232	59	-55			236
Amortissements						
Concessions, brevets, marques	118	35	-52			100
Autres	5		-1			5
Total amortissements	123	35	-53			105
Total Net	109					131

4.1.4. Participations mises en équivalence

Ce poste enregistre la part du Groupe dans les capitaux propres des entreprises associées.

La participation que détenait le Groupe dans la société CMRP a été cédée début 2006.

Le solde du poste est constitué par la participation acquise par le groupe en 2006 dans une nouvelle entreprise associée (société Sem porte du Var environnement).

4.1.5. Titres disponibles à la vente

Il s'agit :

	31/12/2006			31/12/2005
	Brut	Provision	Net	net
SCI du Balançon	174		174	174 ⁽¹⁾
SA Scann	15	15	0	0
Z et P à Abu Dhabi	25		25	25
Autres	1		1	1
Total	215	15	200	200
Créances rattachées à des participations				
Autres	7		7	5
Total	7		7	
Total	222	15	207	205

(1) La valeur des titres est justifiée par la valeur des terrains

4.1.6. Autres actifs (courants et non courants)

(En milliers d'euros)	Décembre 2006		Décembre 2005	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Prêts	7		132	
Dépôts de garantie et cautionnements	587		715	
Créances diverses nettes de dépréciation	220	1 038	131	864
Charges constatées d'avance		691		431
Total	814	1 729	978	1 295

Les actifs non courants correspondent à la part à plus d'un an des actifs.

4.1.7. Stocks et en cours

Ventilation de la valeur nette comptable des stocks par catégorie (IAS 2.36) :

(En milliers d'euros)	Décembre 2006	Décembre 2005
Matières premières	273	147
Production de biens	96	37
Marchandises	21	23
Total	390	207

4.1.8. Trésorerie et équivalent de trésorerie

(En milliers d'euros)	Décembre 2006	Décembre 2005
- Sicav monétaires	11 469	10 745
- Comptes à terme	1 904	2 020
Valeurs mobilières de placement	13 373	12 865
Disponibilités	5 488	14 088
Total	18 861	26 953

4.1.9. Emprunts et dettes financières à long terme

(En milliers d'euros)	Décembre 2006		Décembre 2005	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Emprunts auprès des établissements de crédit				
. Echéances - 1 an		5 227		4 585
. Echéances de 1 à 5 ans	10 855		10 854	
. Echéances + 5 ans	3 650		1 173	
Location financement				
. Echéances - 1 an		4 824		4 733
. Echéances de 1 à 5 ans	9 184		7 871	
. Echéances + 5 ans	1		24	
Autres dettes financières				
. Echéances - 1 an		368		188
. Echéances de 1 à 5 ans	760		473	
. Echéances + 5 ans			238	
Total	24 450	10 419	20 633	9 506

L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêts résulte des données suivantes :

↳ 76 % des emprunts sont à taux fixes compris entre 4 et 6%,

↳ les contrats de location financement sont dans leur grande majorité à taux fixes compris entre 4.5 et 7%,

↳ les emprunts liés aux activités marocaines sont en majorité fixes compris entre 7 et 9%.

4.1.10. Contrats de location financement

Immobilisations concernées	Valeur Brute 31/12/2006	Amortissement	Valeur Nette 12/2006	Redevances restant à payer 12/2006
Autres immob. corporelles	39 466	24 966	14 500	15 380

4.1.11. Impôts différés actifs et passifs

Ces postes concernent les impôts différés dont la ventilation par nature est la suivante (en milliers d'euros) :

Catégories	2006		2005	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
- Différences temporaires :				
. Organic	60		50	
. Participation des salariés	190		122	
. Provisions non déductibles	209		75	
. Provisions non constatées en social	117		169	
- Produits taxés d'avance	71			
. Divers	2		1	
	649		417	
- Annulation provisions réglementées		76		20
- Location - financement	29	206	116	88
- Evaluation d'actif à la juste valeur	-	249		177
- Provisions suivi trentenaire		555		517
- Cessions immo. Intra-groupe		69		
- Indemnités fin de carrière	456		403	
- Report fiscaux déficitaires	3		75	
Total	1 137	1 155	1 011	802
- Compensation ID actifs et passifs par entité	-656	-656	-379	-379
Total	481	499	632	423

4.1.12. Provisions

(en milliers d'euros)	2005	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation périmètre	Autres	2006
Long terme							
Provision pour sinistre déchetterie	242			-242			-
Provisions pour remise en état sites	2 474	67		-795			1 746
Provision suivi trentenaire	2 439	303	-2			-93	2 647
Total Long terme	5 155	370	-2	-1 037		-93	4 393
Court Terme							
Provisions risques sociaux	425	245	-91				579
Provisions risques divers	7	38					45
Provision suivi trentenaire	92		-92			93	93
Total court terme	524	283	-183			93	717

La part à court terme des provisions correspond à la partie à moins d'un an.

4.1.13. Avantages postérieurs à l'emploi

Le seul avantage postérieur à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe en France correspond aux versements d'indemnités de fin de carrière. Le calcul des indemnités de fin de carrière est résumé dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

Evolution de l'engagement			Evolution de la provision	
Engagement au 01/01/2006	(1 628)		Provision au 1/1/2006	(1 201)
Charge d'intérêt	(65)		Charge de l'exercice	(257)
Coût des services rendus	(169)		Prestations payées par l'employeur	90
Pertes et gains actuariels	64		Cotisation au fonds versée par l'employeur	-
Cotisations versées par les salariés	-		Autres ajustements (acquisition, cession, ...)	-
Prestations payées	90		Ecart de change	-
Acquisition	-		Transfert intra-groupe	-
Cession	-		Provision au 31/12/2006	(1 368)
Modification du régime	-		Réconciliation de l'engagement net et de la provision	
Transfert intra-groupe	-		Engagement net	(1 708)
Réduction du régime	-		Pertes/gains actuariels non reconnus	119
Liquidation du régime Autres	-		Services passés non reconnus	221
Ecart de change	-		Ajustement lié à la limite de la reconnaissance d'un surplus	-
Engagement au 31/12/2006	(1 708)		Provision au 31/12/2006	(1 368)
Charge de l'exercice			Taux d'actualisation 31/12/2006	4.5%
Coût des services rendus	(169)		Taux d'augmentation des salaires	2.5%
Charge d'intérêt	(65)		Durée résiduelle d'activité	16,05 ans
Rendement attendu des actifs	-		Date d'évaluation	31/12/2006
Amortissement des services passés	(20)		Nombre de salariés	1 257
Amortissement des pertes et gains actuariels Gains/pertes de liquidation	(3)			
Gains/pertes de réduction	-			
Ajustement lié à la non reconnaissance d'un surplus	-			
Charge/Produit de retraite de l'exercice	(257)			

4.1.14. Actifs et Passifs d'impôts courants

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006		31 décembre 2005	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
- Dettes sociales		8 983		8 074
- Tva	7 196	7 941	7 115	8 032
- Autres impôts et taxes	326	1 670	1 350	886
Total	7 522	18 594	8 465	16 992

4.1.15. Autres passifs courants et non courants

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006		31 décembre 2005	
	Non courants	Courants	Non courants	Courant
- Dettes sur immobilisations		84		12
- Dettes sociales	519			
- Autres dettes		1 118		525
- Produits constatés d'avance § écarts conversion	37	45	110	62
Total	556	1 247	110	599

Les passifs courants sont à échéances à moins d'un an et les non courants sont à échéances comprises entre un et cinq ans.

4.1.16. Engagements hors bilan

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006
Engagements	
- Intérêts restant à payer sur emprunts	3 051
- Pertes actuarielles et services passés non reconnus des indemnités de fin de carrière	340
- Redevances de crédit bail restant à payer excédant les dettes financières de crédit bail comptabilisées en emprunts au passif du bilan	1 414
- Cautions données	3 127
- Autres garanties	309
Total	8 241
Dettes garanties par des sûretés	
- Nantissement de fonds de commerce	11 753
- Nantissement d'actions	470
- Nantissement de marchés	1 414
- Nantissement de matériel et outillage	6 580
- Privilèges de prêteur de deniers	171
- Hypothèques	873
- Délégation d'assurances	534
Total	21 795

Par ailleurs, le Groupe loue des terrains, des bureaux, des entrepôts et des matériels dans le cadre de contrats de location simple. Ces contrats de location ont différentes durées, clauses d'indexation et options de renouvellement.

Le tableau ci-après détaille le total des paiements minimums futurs au titre de ces contrats de location :

(En milliers d'euros)	2006
- A moins d'un an	1 355
- Entre un et cinq ans	4 076
- A plus de cinq ans	2 608
Total	8 039

Droit individuel à la formation (DIF)

Le nombre d'heures restant à consommer au 31 décembre 2006, au titre du DIF se monte à 48 737 heures.

4.2. Notes sur le tableau de variation des capitaux propres

4.2.1. Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital au début de l'exercice	4 000 000	1.94 €
Actions nouvelles créées pendant l'exercice		
Actions composant le capital au 31 Décembre 2006	4 000 000	5.35 €

Toutes les actions composant le capital social sont des actions ordinaires.

4.2.2. Composition des réserves consolidées

(En milliers d'euros)	31/12/05	Augmentations	Diminutions	31/12/2006
Primes d'émission	13 658		-13 654	4
Réserve légale	100	42		142
Autres réserves ⁽¹⁾	391		-195	196
	14 149	42	-13 849	342
Réserves consolidées	5 377	3 632		9 009
Ecart de conversion	-49		-39	-88
	19 477	3 674	-13 888	9 263

(1) dont montant distribuable au 31/12/2006 : 196 K€ (IAS 1.97)

4.2.3. Titres d'autocontrôle

	31/12/05	Augmentations	Diminutions	31/12/2006
Nombre de titres	4 684		-3 584	1 100
Valeur (en milliers d'euros)	173			44

4.3. Notes sur le compte de résultat

4.3.1. Produits des activités ordinaires

(En milliers d'euros)	Décembre 2006	Décembre 2005
Chiffre d'affaires		
. dont ventes de biens	461	174
. dont prestations de services	115 169	107 178
	115 630	107 352
Intérêts		
Redevances		
Dividendes		
Total	115 630	107 352

4.3.3. Charges de Personnel

(En milliers d'euros)	Décembre 2006	Décembre 2005
Salaires	34 011	30 925
Charges sociales	12 794	11 291
Participation des salariés	571	485
Avantages du personnel	102	148
Total	47 478	42 849

4.3.2. Décomposition du chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	Décembre 2006	Décembre 2005
Chiffre d'affaires France	99 846	92 967
Chiffre d'affaires Maroc	15 784	14 384
Total	115 630	107 351

4.3.4. Amortissements, provisions et pertes de valeur

(En milliers d'euros)	Décembre 2006	Décembre 2005
Dotations		
. aux amortissements	10 957	11 157
. aux provisions	520	456
. aux provisions pour pertes de valeur d'actifs	329	475
Total	11 806	12 088
Reprises		
. d'amortissements		
. de provisions	1242	1 105
. de provisions pour pertes de valeur d'actifs	55	298
Total	1 297	1 403

4.3.5. Autres produits et charges courants

(En milliers d'euros)	Décembre 2006	Décembre 2005
Charges de gestion courantes	273	248
Pénalités sur marchés	63	138
Rappels d'impôts et pénalités	236	412
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	585	395
Cessions d'immobilisations	-458	-483
Quote-part de subvention réintégrée dans les résultats	-27	-26
Divers	-83	
Total	589	684

4.3.6. Autres produits et charges opérationnels non courants

(En milliers d'euros)	Décembre 2006	Décembre 2005
Divers	0	562

4.3.7. Coût de l'endettement financier brut

(En milliers d'euros)	2006	2005
- Intérêts sur emprunts	859	732
- Intérêts sur contrats de location financement	919	925
- Intérêts sur cessions de créances	0	98
- Intérêts et agios bancaires	97	198
- Intérêts divers	68	40
Total de l'endettement financier brut	1 943	1 993

4.3.8. Décomposition des autres produits et charges financiers

(En milliers d'euros)	Décembre 2006	Décembre 2005
Reprises provisions financières		
Autres produits financiers	36	77
Autres charges financières		
Provisions charges d'actualisation	-228	-247
Provisions financières		-15
Cessions d'immobilisations financières	122	
Résultat de change	2	-9
Total autres produits et charges financiers	-68	-194

4.3.9. Impôts

(En milliers d'euros)	Décembre 2006	Décembre 2005
Impôt exigible	3 008	2 696
Impôt différé	227	207
Total charge d'impôts	3 235	2 903

Le passage de l'impôt théorique aux taux en vigueur, à la charge d'impôt totale pour l'exercice, est justifié par les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	
Résultat net consolidé (hors résultat des sociétés mises en équivalence)	5 600
Charge d'impôt effective	3 235
Résultat consolidé avant impôt	8 835
Charge d'impôt théorique (33.333 %)	2 945
Impact des différences de taux (maroc)	62
Impact des charges définitivement non déductibles	229
Impact des résultats des filiales non consolidées	-1
	3 235

4.3.10. Contribution des entreprises au résultat

(En milliers d'euros)	France	Maroc	Total
Contribution au résultat	5 164	202	5 366

4.3.11. Informations sectorielles

4.3.11.1. Premier niveau d'information sectorielle - Secteur d'activité

Le Groupe est structuré en 2 principaux secteurs d'activité :

↳ Le secteur « Traitement » qui comprend l'exploitation d'installations de stockage et de traitement des ordures ménagères et autres résidus urbains, des déchets industriels, boues et machefers.

↳ Le secteur « Propreté » qui comprend l'ensemble des autres activités du Groupe et, plus particulièrement :

- La collecte, le transport, le tri sélectif et la valorisation des ordures ménagères et autres résidus urbains
- Le nettoyage urbain
- L'enlèvement des déchets industriels
- Les autres activités de diversification : assainissement, nettoyage industriel, compostage, etc...

Les résultats par secteurs d'activité pour l'année 2006 sont détaillés ci-après :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Autres	Consolidé
Chiffre d'affaires du secteur	97 974	24 728	8 014	130 716
Chiffre d'affaires inter secteurs	1 486	5 586	8 014	15 086
Chiffre d'affaires externe	96 488	19 142	-	115 630
Résultat opérationnel	4 157	6 417	-	10 574
Résultat financier	-1 127	-612		-1 739
Quote-part dans le résultat des entreprises associées				
Résultat avant impôts	3 030	5 805		8 835
Charge d'impôt sur le résultat				-3 235
Résultat de l'exercice				5 600

Au 31 décembre 2005, ces mêmes données étaient de :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Autres	Consolidé
Chiffre d'affaires total du secteur	90 288	25 308	6 582	122 178
Chiffre d'affaires inter secteurs	1 744	6 501	6 582	14 827
Chiffre d'affaires	88 544	18 807	-	107 351
Résultat opérationnel	4 005	5 452		9 457
Résultat financier	-1 374	-549		-1 923
Quote part dans le résultat des entreprises associées			-29	-29
Résultat avant impôts	2 631	4 903	-29	7 505
Charge d'impôt sur le résultat				-2 903
Résultat de l'exercice				4 602

Ces secteurs emploient les actifs suivants :

	Secteur Propreté		Secteur Traitement		Autres		Consolidé	
	12/2006	12/2005	12/2006	12/2005	12/2006	12/2005	12/2006	12/2005
Immobilisations corporelles	25 926	17 129	18 753	9 766	3 999	7 418	48 678	34 313
Goodwill	6 974	6 873	390	389	-	-	7 364	7 262
Immobilisations incorporelles	76	56	38	44	17	9	131	109
Participation entreprises associées	-	-	-	-	143	-	143	-
Titres disponibles à la vente	-	-	-	-	208	205	208	205
Total des actifs employés	32 976	24 058	19 181	10 199	4 367	7 632	56 524	41 889
Immobilisations corporelles	12 204	9 065	11 612	4 576	2 113	1 143	25 929	14 784
Goodwill	118	311	-	280	-	-	118	591
Immobilisations incorporelles	43	96	-	-	16	-	59	96
Participation entreprises associées	-	-	-	-	143	-	143	-
Titres disponibles à la vente	2	-	-	-	-	-	2	-
Total des investissements de l'exercice	12 367	9 472	11 612	4 856	2 272	1 143	26 251	15 471

4.3.11.2. Deuxième niveau d'information sectorielle - Secteur géographique

L'activité du Groupe est principalement exercée en France avec un développement

sur le Maroc au travers de la société Segedema.

La répartition géographique du résultat et des actifs employés est la suivante :

	France		Maroc	
	12/2006	12/2005	12/2006	12/2005
Chiffre d'affaires	99 845	92 968	15 785	14 384
Résultat opérationnel	9 789	7 962	785	1 495
Résultat financier	-1 311	-1 340	-428	-583
Quote part dans le résultat des entreprises associées		-29		
Résultat avant impôts sur le résultat	8 478	6 593	357	912
Charge d'impôt sur le résultat	-3 088	-2 470	-147	-433
	5 390	4 123	210	479
Actifs immobilisés				
Immobilisations corporelles	43 066	27 300	5 612	7 013
Goodwill	7 364	7 262	-	-
Autres immobilisations incorporelles	131	109	-	-
Participation entreprises associées	143	-	-	-
Titres disponibles à la vente	208	205	-	-
	50 912	34 876	5 612	7 013
Investissements de l'exercice				
Immobilisations corporelles	25 023	12 808	906	1 976
Goodwill	118	591	-	-
Autres immobilisations incorporelles	59	96	-	-
Participation entreprises associées	143	-	-	-
Titres disponibles à la vente	2	-	-	-
	25 345	13 495	906	1 976

4.3.11.3. Information sectorielle – Charges significatives sans contrepartie en trésorerie

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Autres	Consolidé
Dotation aux amortissements	6 636	4 321		10 957
Chiffre d'affaires externe	6 636	4 321	-	10 957

	France		Maroc	
	12/2006	12/2005	12/2006	12/2005
Dotation aux amortissements	9 367	9 562	1 590	1 595
	9 367	9 562	1 590	1 595

4.3.12. Effectif moyen du personnel

	12/2006	12/2005
Effectif moyen	2 468	2 263

4.4. Transactions avec les parties liées

Le Groupe est contrôlé par Monsieur PIZZORNO Francis qui détient 75 % du capital de la société. Le reliquat, soit 25 % du capital, est coté et détenu par un nombre important d'actionnaires.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec les parties liées :

4.4.1. Ventes et Achats de services et soldes des créances et dettes

Parties liées concernées	2006			2005			
	Achats de services	Créances	Dettes	Ventes de services	Achats de services	Créances	Dettes
Sci François-Charles Investissements	278	28	34	7	156	28	1
Sci de la Nartuby	218	5	14	2	178	29	
	496	33	48	9	334	57	1

Ces SCI sont contrôlées par M. Pizzorno et son groupe familial.

4.4.2. Rémunérations des principaux dirigeants

	2006	2005
Salaires et autres avantages à court terme	671	630
Avantages postérieurs à l'emploi	31	28
Total	702	658

Les personnes concernées par ces rémunérations sont les membres du Conseil d'Administration : Monsieur Pizzorno, Mme Pilar De Via-Carrozza, Madame et Monsieur Devalle.

4.5. Evénements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas connaissance de faits postérieurs au 31 Décembre 2006 susceptibles d'avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe.



5. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu en 2006.

6. PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS EST CONFRONTÉ LE GROUPE

Les risques et incertitudes auxquels peuvent être confrontées les différentes sociétés composant le Groupe ne sont pas différents de ceux qui ont été présentés en détail dans le document de base émis en juillet 2005 lors de l'introduction en bourse et auquel nous vous invitons à vous reporter.

Compte tenu de la qualité de nos clients (collectivités publiques) et de la pérennité de nos contrats conclus généralement pour plusieurs années, le risque marché est relativement faible. De plus, nos marchés

comportent tous une formule contractuelle de révision de prix automatique généralement deux fois par an qui permet de mettre à l'abri l'entreprise des risques de variation de différents facteurs tels que, notamment, l'énergie (carburant).

En matière juridique, l'année 2006 n'a vu naître aucun litige en matière d'environnement pouvant avoir un effet significatif sur la poursuite de nos activités et/ou sur nos comptes.

En matière de risque industriel, nous n'avons aucune installation de type SEVESO.

Nos risques de change sont très limités puisque nos contrats étrangers en 2006, sont exclusivement marocains, et sont payés en dirhams non totalement convertibles. Notre chiffre d'affaires au Maroc représente, en 2006, 13,65 % de notre chiffre d'affaires total. Nos risques sur actions sont nuls puisque le groupe ne détient pas d'autres actions que celles des filiales.

6. TABLEAU DES RÉSULTATS SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2002	2003	2004	2005	2006
I-SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social.	6.791.603	6.791.607	6.791.604	7.761.833	21.416.000
b) Nombre d'actions émises.	445.500	445.500	445.500	4.000.000	4.000.000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II-RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires HT.	81.694	504.000	1.131.131	1.933.353	2.667.457
b) Résultat avant impôts, particip. des salariés, dotation aux amortissements et provisions et reprise.	656.742	535.968	590.041	653.115	2.778.998
c) Impôts sur les bénéfices.	.	.	.	-215.087	-116.719
c') Participations des salariés
d) Résultat après impôts, particip. des salariés, dotation aux amortissements et provisions et reprise.	656.393	533.418	572.490	847.894	2.846.718
e) Montant bénéfices distribués au cours de l'exercice	191.565	307.395	427.680	552.420	805.499
III-RESULTAT DES OPER. REDUIT A UNE ACTION					
a) Résultat après impôts, particip. des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions et reprise	1	1	1	2	1
b) Résultat après impôts, particip. des salariés, dotation aux amortissements et provisions et reprise.	1	1	1	2	1
c) Dividende versé à chaque action.	1	1	1	1	0
IV-PERSONNEL					
a) Nombre de salariés.	0	1	3	6	8
b) Montant de la masse salariale	0	41.242	246.109	320.356	452.869
c) MT sommes versées au titre des avantages sociaux	0	16.945	95.261	139.762	198.536
d) Personnel intérimaire.
e) Personnel loué intersociété.



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société GROUPE

PIZZORNO ENVIRONNEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par

le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants

justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de remises en état de sites et de suivi trentenaire, tels que décrit en note 2.14 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par le Groupe, et

à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

A chaque clôture, votre Groupe procède à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 2.4 de l'annexe aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en

œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que la note 2.4 donne une information appropriée. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations sur le Groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Draguignan et Marseille, le 24 avril 2007

Les Commissaires aux Comptes

Paul MORTINI
15, allées d'Azémar
83300 Draguignan

Deloitte & Associés - Vincent GROS
10, place de la Joliette -
Les Docks - Atrium 10.4 - 13002 Marseille

COMPTES SOCIAUX

I. BILAN

	Brut	Amort.Prov	31/12/2006	31/12/2005
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	1 747	1 747		
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droit similaire	39 506	21 900	17 606	9 331
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes/Immo. Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	81 164	1 478	79 686	
Installations techniques, Mat. Outil.	1 546	329	1 216	1 525
Autres immobilisations corporelles	256 877	63 640	193 236	105 674
Immobilisations en cours	108 888		108 888	2 972
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées				
Autres participations	9 011 939		9 011 939	8 867 989
Créances rattachées à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	751		751	751
TOTAL (I)	9 502 419	89 095	9 413 323	8 988 244
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières approvision.				
En cours de productions de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & ac. versés/commandes				
Créances				
Clients comptes rattachés	924 600		924 600	1 891 293
Autres créances	10 303 027		10 303 027	2 487 587
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	5 341 414		5 341 414	11 705 842
Disponibilités	496 480		496 480	337 822
Comptes de régularisations				
Charges constatées d'avance	172 844		172 844	124 940
TOTAL (II)	17 238 367		17 238 367	16 547 486
Charges à répartir/plus. exer. (III)				
Primes de rembt obligations (IV)				
Écart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	26 740 786	89 095	26 651 691	25 535 730

	31/12/2006	31/12/2005
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	21 416 000	7 761 832
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	3 872	13 658 040
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	142 465	100 069
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	196 162	390 663
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	2 846 718	847 894
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	460	
TOTAL (I)	24 605 678	22 758 500
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	396 689	721 920
Emprunts et dettes financières divers	9 103	5 598
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	716 888	691 398
Dettes fiscales et sociales	851 356	433 817
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	71 975	
Autres dettes		924 494
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	2 046 012	2 777 230
Écarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	26 651 691	25 535 730

2. COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2006			31/12/2005
	France	Exportation	Total	
Ventes marchandises				
Production vendue de biens				
Prod. vend. de services	2 667 457		2 667 457	1 933 352
Chiffres d'affaires net	2 667 457		2 667 457	1 933 352
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 980	
Reprise /amortis.& Provision transfert de charges			5 466	6 819
Autres produits (1)			2	2
	Total produits d'exploitation (2)		2 674 906	1 940 175
Achats marchandises			93	87
Variation stock marchandises				
Achats matières premières & autres approvisionnements			2 825	822
Variation stock matières premières & approvisionnement				
Autres achats et charges externes (3)			2 025 973	2 050 290
Impôt, taxes et versements assimilés			116 928	35 391
Salaires & traitements			452 868	320 356
Charges sociales			198 535	139 762
Dotations aux amortissements sur Immobilisations			48 538	20 307
Dotations aux provisions sur Immobilisations				
Dotations aux provisions sur Actif circulant				
Dotations aux provisions Pour risques & charges				
Autres charges			60 510	173
	Total charges d'exploitation (4)		2 906 274	2 567 191
RESULTAT D'EXPLOITATION			-231 368	-627 016
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée bénéfice transféré				
Produits financiers de participations (5)			2 555 850	1 256 350
Produits des autres valeurs mobilières & créances.(5)			266 850	19 875
Autres intérêts & produits assimilés (5)			179 784	46 650
Reprises sur provisions & transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de v.m.p.				
	Total des produits financiers		3 002 484	1 322 875
Dotations financières aux amortissements & Provisions				
Intérêts & charges assimilés (6)			45 266	46 004
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de v.m.p.				
	Total des charges financières		45 266	46 004
RESULTAT FINANCIER			2 957 218	1 276 871
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			2 725 849	649 854

31/12/2006

31/12/2005

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 977	3 021
Produits exceptionnels sur opérations en capital		19 000
Reprises sur Provisions & transferts de charges		170
Total produits exceptionnels (7)	4 977	22 191
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	367	3 297
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		35 771
Dotations exceptionnelles aux amortissements & provisions	460	170
Total charges exceptionnelles (7)	828	39 238
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 149	- 17 047
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	- 116 719	- 215 087
TOTAL DES PRODUITS	5 682 368	3 285 242
TOTAL DES CHARGES	2 835 650	2 437 348
BENEFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)	2 846 718	847 894

3. PARTICIPATIONS

Informations financières	Capital	Cap. propres avt affect. résultat (*)	% du capital détenu	Valeur compt titres détenus brute	Nette	Mt cautions & avals donnés	CA HT dern. ex. écoulé	Résultat dern. ex. clos	Dividendes encaissés au cours ex.
Participations									
SEM PORTE DU VAR ENVIR.	300 010		47,98	143 950	71 975	Société en cours de constitution Titres libérés à 50 %			
Filiales									
DRAGUI-TRANSPORTS	153 150	1 142 419	95,64	7 858 747	7 858 747		49 824 465	2 544 846	649 600
SOVATRAM	201 233	2 643 942	17,58	668 474	668 474		19 173 360	3 714 129	1 906 250
SGEA	76 500	3 140 372	25,00	335 388	335 388		23 537 008	519 624	
PIZZORNO ENVIRON. TUNISIE	10 000		50,00	5 000	5 000				

(*) autres que le capital.

4. ANNEXES

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2006, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société de

13 654 168 € pour le porter à 21 416 000 € par voie d'incorporation de la Prime d'émission.

Le capital social s'élève ainsi à 21 416 000 € divisé en 4 000 000 d'actions de valeur nominale à 5.354 €.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- ↳ Continuité de l'exploitation.
 - ↳ Dans le cadre des nouvelles normes, par mesure de simplification : application de la méthode prospective.
 - ↳ Indépendance des exercices.
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que le règlement du C.R.C. 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du plan comptable.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- ↳ le PCG 1999 approuvé par l'arrêté ministériel du 22 juin 1999.
- ↳ la loi N° 83 353 du 30 avril 1983
- ↳ le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- ↳ les règlements comptables :
 - 2006-06 et 2003-07 sur les passifs,
 - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - ACTIF

I. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

I.1. Immobilisations incorporelles - Amortissements - Dépréciations

Mouvements des Immobilisations Incorporelles	Début K€	Augmentation	Diminution	Fin K €
Frais de constitution	2			2
Logiciels et progiciels	23	16		39
TOTAL	25	16	0	41

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Frais de constitution	linéaire	3 ans
Logiciels et progiciels	linéaire	2 à 5 ans

Mouvements des Amortissements Incorporels	Début K€	Augmentation	Diminution	Fin K €
Frais de constitution	2			2
Logiciels et progiciels	14	8		22
TOTAL	16	8	0	24

I.2. Immobilisations corporelles - Amortissements - Dépréciations

Mouvements des Immobilisations Corporelles	Début K €	Augmentation	Diminution	Fin K €
AAI Construction/sol d'autrui		81		81
Matériel et outillage	2			2
Installations générales	66	2		68
Matériel de transport				0
Matériel et mobilier de bureau	63	125		188
Immobilisat. corporelles en cours	3	106		109
TOTAL	134	314	0	448

Type d'immobilisations	Mode	Durée
AAI Constructions	Linéaire	10 à 50
Matériel et outillage	Linéaire	5 à 8
. Remise en état du matériel et outillage	Linéaire	3 à 10
Installations générales	Linéaire	5 à 10
Matériel de transport	Linéaire	5 à 8
. Remise en état du matériel de transport	Linéaire	5 à 8
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5
Mobilier de bureau	Linéaire	10
Immobilisat. corporelles en cours	Linéaire	Non Amorti

Mouvements des Amortissements Corporels	Début K €	Augmentation	Diminution	Fin K €
AAI Construction/sol d'autrui		1		1
Installations générales	7	7		14
Matériel de transport				0
Matériel et mobilier de bureau	18	32		50
TOTAL	25	40	0	65

1.3. Immobilisations financières hors filiales

Mouvements	Début K€	Augmentation	Diminution	Fin K €
Autres Titres de participation		144		144
Prêts				0
Dépôts et cautionnements	1			1
TOTAL	1	144	0	145

Dépréciation	Début K€	Dotations	Reprise	Fin K€
Autres Titres de participation				0
Prêts				0
Dépôts et cautionnements				0
TOTAL	0	0	0	0

Les titres de participations figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Ils font l'objet de provision pour dépréciation si leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'usage est déterminée en tenant compte de la quote part de la situation nette et des perspectives de rentabilité.

2. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau des participations et filiales est présenté au point E de la présente annexe.

3. CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur d'enregistrement comptable.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

4. ELEMENT RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET NOTE CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES - ACTIF

Titres de participation K€		8 867
- SGEA	335	
- PIZZORNO ENVIRONNEMENT TUNISIE	5	
- SOVATRAM	668	
- DRAGUI TRANSPORTS	7 859	
Comptes clients et rattachés K€		925
- Clients	844	
- Factures à établir	81	
Autres créances K€		9 962
- Intérêts C/c groupe	267	
- Intégration fiscale	2 539	
- C/c SEGEDEMA	91	
- C/c SMA	300	
- C/c DRAGUI TRANSPORTS	157	
- C/c DRAGUI TRANSPORTS TRESORERIE	2 579	
- C/c SGEA	1 453	
- C/c SOVATRAM	2 576	
Total		19 754

5. PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES DIFFÉRENTS POSTES D'ACTIF

Nature des postes	Produits à recevoir
Clients et comptes rattachés K€	81
Autres créances d'exploitation K€	17
Disponibilités	23
Total	121

6. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE - POSTES D'ACTIF

Nature des postes	Charges constatées d'avance
Charges constatées d'avance d'exploitation	171
Charges constatées d'avance sur leasings	2
Charges constatées d'avance sur charges financières - Exceptionnelles	
Total	173

7. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT - POSTE D'ACTIF

Nature des postes	Brut	Provision	Net
Valeurs Mobilières de placement OPCVM	5 302		5 302
Actions titres auto contrôle	39		39
Total	5 341	0	5 341

Les mouvements des opérations en nombre au cours de l'exercice s'établissent ainsi :

Nature des postes	1/1/2006	Augmentation	Diminution	12/31/2006
Valeurs Mobilières de placement OPCVM				
- Sicav SOGEMONEPLUS	137 123		102 123	35 000
- Sicav FCP UNION CASH	8 797		5 587	3 210
- Sicav FCP UNION EVOLUTION	46			46
- Sicav NATEXIS SECURITE PLUS	8		5	3
- Sicav NATEXIS SECURITE JOUR.	3			3
- Sicav CE BONIFIES	5			5
- Sicav CE 3M	2		2	0
- Sicav CE 6M	3		1	2
- Sicav CE 1M	1			1
Actions titres auto contrôle				
- ARKEON FINANCE	4 684	8 929	12 513	1 100
Total	150 672	8 929	120 231	39 370

↳ Les titres auto-contrôle détenus par la S.A. G.P.E. sont destinés à la régulation du cours de bourse.

↳ Les valeurs mobilières de placement ont été acquises grâce à la trésorerie obtenue dans le cadre de l'introduction en bourse.

↳ Les valeurs mobilières de placement sont portées à l'actif pour leur valeur d'acquisition, selon les règles et méthodes comptables.

↳ La valorisation des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2006 est de :

Nature des postes	Brut	Cours au 31/12/2006
Valeurs Mobilières de placement OPCVM	5 302	5 434
Actions titres auto contrôle	39	44
Total	5 341	5 478

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - PASSIF

I. CAPITAUX PROPRES

I.1. Variation des capitaux propres

L'augmentation des capitaux propres de 1 847 K€ durant l'exercice provient des éléments suivants :

Résultat net de l'exercice	2 847
- Distributions de dividendes	-1 000
- Autres réserves	
- Provision réglementée	
TOTAL	1 847

Suivant l'article L 225-210 du Code de Commerce, les autres réserves qui s'élevaient à 196 K€, couvrent les titres en auto-contrôle détenus pour 39 K€.

I.2. Composition du capital social

Le capital social au 31 décembre 2006 est composé de 4 000 000 actions de valeur nominale de 5.354€

2. DENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

La SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT est la société mère tête de consolidation

3. DETTES FINANCIERES A PLUS DE DEUX ANS A L'ORIGINE

Mouvements	Début K€	Constitution	Remboursement	Fin K€
- Emprunts auprès des établissements de crédit K€	719		323	396
- Participation des Salariés K€	5	4		9
TOTAL	724	4	323	405

Tableau par échéance	Total K€	à 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
- Emprunts et Dettes Financières K€	396	229	167	
- Participation des Salariés K€	9		9	
TOTAL	405	229	176	0

4. ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

Le groupe n'est pas concerné par les avantages post-emploi autres que les engagements de retraite et les médailles du travail.

L'engagement global concernant les indemnités de fin de carrière a été calculé sur la base des hypothèses suivantes :

↳ Age de départ à la retraite : 62 ans

↳ Départ volontaire

↳ Taux de revalorisation des salaires : 2.50%

↳ Taux d'actualisation : 4.5%

↳ Table de mortalité :

• Femmes : INSEE 00/02F

• Hommes : INSEE 00/02H

↳ Taux de rotation du personnel :

• 18 à 20 ans 16%

• 21 à 30 ans 11%

• 31 à 40 ans 7%

• 41 à 50 ans 6%

• 51 à 55 ans 3%

• 55 ans 0%

Il s'élève au 31/12/2006 à 6 k €

↳ Engagement au 31/12/2005 3 K €

↳ Evolution de l'exercice 3 K €

↳ Engagement au 31/12/2006 6 K €

5. ENGAGEMENTS EN MATIERE DU DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures

de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 154 heures au 31 décembre 2006.

6. ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET NOTE CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES - PASSIF

- Emprunts et dettes financières diverses K€	Néant
- Fournisseurs K€	Néant
- Comptes rattachés Fournisseurs K€	Néant
- Comptes rattachés Clients K€	Avoirs à établir

TOTAL 0

7. CHARGES A PAYER INCLUSES DANS DIFFERENTS POSTES DU PASSIF

Nature des postes	Charges à payer K€
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	
Emprunts et dettes auprès diverses	1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78
Dettes fiscales et sociales	77
Autres dettes	
Total	156

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

La SA GPE est intégrée fiscalement d'une part et est tête du groupe, d'autre part.

La base fiscale d'ensemble des sociétés intégrées s'élève à 6 905 K € l'impôt supporté est de 2 352 K €

↳ L'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration 47 K €

↳ L'économie d'impôt comptabilisé dans le cadre de l'intégration 117 K €

1. VENTILATION DU CA H.T. K€

↳ Refacturation charges	2 660
↳ Produits des activités annexes	7
	2 667

2. VENTILATION PAR CATÉGORIE DE L'EFFECTIF MOYEN

Personnel salarié	Exercice N	Exercice N-1
Cadres, agents de maîtrise, techniciens	8	6
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	8	6

3. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

	Montant N	Montant N -1
Rémunérations allouées aux membres :		
- des organes de direction	(1)	(1)
- des organes d'administration	Néant	Néant
- des organes de surveillance	Néant	Néant

(1) ce renseignement n'est pas fourni car cela reviendrait à indiquer une rémunération individuelle

4. RÉSULTAT FINANCIER

Produits Financiers

Ils s'élèvent à 3 002 K€ et comprennent, pour l'essentiel :

- Distributions Sovatram	1 906
- Distributions DRAGUI TRANSPORTS	649
- Revenus de placements financiers OPCVM	175
- Intérêts sur comptes courants groupe	267
- Autres produits	5
TOTAL	3 002

Charges financières

Elles s'élèvent à 45 € et comprennent, pour l'essentiel :

- Intérêts des Emprunts	31
- Charges/revenus de placements	14
TOTAL	45

5. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Produits exceptionnels

Ils s'élèvent à 5 K € et comprennent, pour l'essentiel :

- Produits de cessions d'éléments d'actif
- Autres produits sur opération de gestion

TOTAL **5**

Charges exceptionnelles

Elles s'élèvent à 1 € et comprennent, pour l'essentiel :

- Charges exceptionnelles diverses
- dotations amortissements dérogatoires

TOTAL **1**

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Total K€	Courant K€	Except. K€
1 - Résultat avant impôts et participations	2 730	2 726	4
2 - Réintégrations	284	284	
3 - Déductions	2 647	2 647	
4 - Résultat soumis à l'impôt	367	363	4
5 - Impôts (après crédit impôt)			
6 - Résultat après impôt (1-5)	2 730	2 726	4
7 - Participation	0		
8 - Impôt - Intégration fiscale - Produits	117	117	
9 - IFA et IS	0		
10- Résultat net (6-7)	2 847	2 843	4

Le résultat fiscal de l'exercice permet d'imputer la totalité des déficits reportables.

6. CRÉDIT BAIL

Poste du bilan	Coût	Dotations Amort. K€		Valeur
	Entrée K€	Exercice	Cumulées	Nette K€
Autres immobilisations corporelles * (détail en annexe)	84	12	12	72
TOTAL	84	12	12	72

Engagements de crédit bail

	Redevances payées K€		Redevances restant à payer K€		
	Exercice	Cumulées	A 1 an	de 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Immobilisation corporelles * (détail en annexe)	15	15	19	60	
TOTAL	15	15	19	60	0

Les locations longues durées sont retraitées au niveau de la consolidation.

7. TRANSFERTS DE CHARGES

Le montant des transferts de charges s'élèvent à 5 K € :

- Transferts de charges d'exploitation = avantages en natures
- Transferts de charges d'exploitation = remboursements ss
- Transferts de charges d'exploitation divers

TOTAL **5**

ENGAGEMENTS FINANCIERS

1. EFFETS ESCOMPTÉS NON ÉCHUS

Néant

2. CAUTIONS BANCAIRES K€

Les cautions ci-dessous détaillées correspondent aux emprunts souscrits par la société ou les sociétés du groupe, inscrits pour leurs soldes au passif du bilan :

Lyonnaise de banque		Crédit agricole		Caisse d'épargne	
↳ Nantissement des parts sociales	201	↳ Nantissement d'actions		↳ Nantissement de parts sociales	100
↳ Délégation assurance individuelle	534	SA DRAGUI-TRANSPORT	21		
		↳ Nantissement d'actions		TOTAL	1 004
		SAS SOVATRAM	148		

3. INTÉRÊTS DES EMPRUNTS K€..... 15

4. CRÉDIT BAIL MOBILIER K€78

5. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

Les créances K€ se décomposent en :		Les dettes K€ se décomposent en :	
- Créances à un an au plus	11 400	- Dettes à un an au plus	1 870
- Créances à plus d'un an	1	- Dettes de un à cinq ans au plus	176
Total	11 401	- Dettes de plus de cinq ans	
		Total	2 046

6. CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS OU LATENTS

Créances d'impôts K€	Assiette K€	Taux	Montant K€
<i>Provisions et charges non déductibles l'année de comptabilisation à déduire ultérieurement</i>			
- Frais à payer et provision	7	33,33	2
- Participation des salariés		33,33	0
Total	7		2

7. CAUTIONS ET AVALS DONNÉS

Sur décision du conseil d'administration du 22 février 2006, la société S.A. G.P.E. se porte caution solidaire auprès de la SO-

VATRAM au bénéfice de CIC Lyonnaise de Banque pour un emprunt réalisé pour l'unité de séchage de boues sur le site

du Balançon. Le coût total de l'opération est de 5 037 K€ ; le montant de l'emprunt s'élève à 2 750 K€.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- ↳ le contrôle des comptes annuels de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ↳ la justification de nos appréciations,

↳ les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants

justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux modalités d'évaluation des titres de participa-

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur en-

semble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.



3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

↳ la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,

↳ la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Draguignan et Marseille, le 24 avril 2007

Les Commissaires aux Comptes

Paul MORTINI
15, allées d'Azémar
83300 Draguignan

Deloitte & Associés - Vincent GROS
10, place de la Joliette -
Les Docks - Atrium 10.4 - 13002 Marseille

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 5 JUIN 2007

À TITRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et sur les comptes dudit exercice, du rapport joint du Président du conseil d'administration prévu par l'article L.225-37 du Code de commerce et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, approuve lesdits rapports, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice de 2.846.718 euros.

En conséquence de cette approbation, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours dudit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et la situation du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et sur les comptes consolidés dudit exercice, et des rapports des commissaires aux comptes sur

lesdits comptes, approuve lesdits rapports, les comptes consolidés, tels qu'ils ont été présentés, établis conformément aux dispositions des articles L.357-1 et suivants du Code de commerce, faisant ressortir un bénéfice de 5.600.000 euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation des résultats de l'exercice)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, constatant que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2006 s'élevant à la somme de 2.846.718 euros, décide d'affecter ce bénéfice comme suit :

- ↳ à raison de 5% au compte «Réserve Légale» soit un montant de 142.336 euros,
- ↳ à raison 1.100.000 euros en distribution aux actionnaires,
- ↳ et le solde, soit 1.604.382 euros, sur le compte «Report à Nouveau».

Ainsi, chacune des 4.000.000 actions au nominal de 5,354 euros recevra un dividende de 0,275 euro par action. Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale constate que les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices sociaux et les avoirs fiscaux correspondants étaient les suivants :

Exercice clos le	Dividende brut	Avoir fiscal	Dividende net
31.12.2005	1.000.000 €	0 €	1.000.000 €
31.12.2004	552.420 €	0 €	552.420 €
31.12.2003	641.520 €	213.840 €	427.680 €

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve expressément ledit rapport, en chacun de ses termes et ratifie en tant que de besoin, conformément à l'article L.225-42 du Code de commerce, les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts)

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte du fait que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code se sont élevées à 13.911 euros.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Fixation des jetons de présence)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, décide de fixer à la somme de 60.000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués au conseil d'administration.

L'Assemblée Générale décide que cette allocation sera applicable à l'exercice en cours et maintenue jusqu'à décision contraire.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation au conseil d'administration à opérer en bourse sur ses propres actions)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, décide d'autoriser le conseil d'administration, pour une période de dix-huit (18) mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat d'actions de la Société, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 3% du nombre d'actions composant le capital social, soit sur la base du capital actuel 120.000 actions.

L'objectif de cette autorisation consiste à procéder à des opérations en fonction des situations de marché, et à régulariser le cours par intervention systématique en contre tendance sur le marché.

L'Assemblée Générale décide que le montant total des sommes que la Société pourra consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période sera de 5.000.000 euros. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à soixante (60) euros, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, et étant toutefois précisé que ces actions pourront être at-

tribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Les actions pourront être achetées par tous moyens, y compris par voie d'achat de blocs de titres, dans les conditions et limites fixées par les autorités de marché.

L'Assemblée Générale prend acte que cette autorisation permettra à la Société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Société pourra utiliser la présente autorisation en vue de :

↳ consentir des options d'achat d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce ;

↳ attribuer des actions de la Société aux salariés visé à l'alinéa précédent, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société ou d'un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'au titre des opérations visées aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce ;

↳ conserver les actions de la Société qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement

dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;

↳ assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société ;

↳ assurer l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;

↳ procéder à l'annulation des actions acquises.

L'Assemblée Générale décide de déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de ladite autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

À TITRE EXTRAORDINAIRE

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Extension de l'objet social)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, décide d'étendre l'objet social de la Société afin de lui permettre d'exercer toutes activités liées à l'environnement.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Modifications de l'article 2 des statuts de la Société)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et en conséquence de l'adoption de la huitième résolution qui précède, décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 2 - OBJET

«La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

1°/ toutes activités liées à l'environnement et notamment, sans que cette liste soit limitative :

- ↳ l'élimination et la valorisation des déchets de toutes sortes et sous toutes leurs formes comprenant notamment les opérations de collecte, transport, traitement, tri, recyclage, compostage des déchets par tous moyens ou toutes autres opérations sur les déchets ;
- ↳ le nettoyage urbain ou industriel ;
- ↳ l'assainissement, la filtration, la distribution, le traitement des eaux usagers, la production d'eau de consommation par tous moyens disponibles, la construction de toutes installations, stations... ;

↳ la dépollution des sols par tous procédés disponibles ;

↳ la purification de l'air ;

2°/ la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, l'acquisition ou la location de tous fonds et matériel, par tous moyens dans le cadre de toutes opérations de croissance externe, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ainsi qu'à l'activité de transport public de personnes ou de marchandise et à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement,

3°/ et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, ou financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

DIXIÈME RÉSOLUTION

(Modifications des statuts de la Société pour les mettre en conformité avec les dispositions issues du décret n°2006-1566 du 11 décembre 2006)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, décide de procéder à la refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les nouvelles dispositions issues du décret n°2006-1566 du 11 décembre 2006 modifiant le décret n°67-23 du 23 mars 1967 codifié par le décret n°2007-431 du 25 mars 2007.

ONZIÈME RÉSOLUTION

(Modifications de l'article 11 des statuts de la Société).

L'Assemblée Générale décide, en conséquence de ce qui précède, d'ajouter un alinéa à l'article 11 des statuts de la Société afin de permettre la tenue des réunions du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 11 – DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

«Les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil d'administration à distance par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, ces moyens devant transmettre au moins la voix des participants et satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, et dont la nature et les conditions d'application sont conformes aux dispositions réglementaires.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

(Modifications de l'article 23-I des statuts de la Société)

L'Assemblée Générale décide, en conséquence de ce qui précède, de modifier l'alinéa 1 de l'article 23-I des statuts de la Société relatif aux conventions soumises à

autorisation lequel sera désormais rédigé comme suit :

**ARTICLE 23 – CONVENTIONS
ENTRE LA SOCIÉTÉ ET L'UN DE SES
ADMINISTRATEURS, SON DIRECTEUR
GÉNÉRAL, L'UN DE SES DIRECTEURS
GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS OU AVEC
CERTAINS DE SES ACTIONNAIRES**

I/ Conventions soumises à autorisation
«Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et son Directeur Général, l'un de ses Directeurs Généraux Délégués, l'un de ses Administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieurs à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

(Modifications de l'article 25-III des statuts de la Société)

L'Assemblée Générale décide, en conséquence de ce qui précède, de modifier l'article 25-III des statuts de la Société relatif à l'accès aux assemblées qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 25 – ASSEMBLÉES – RÈGLES GÉNÉRALES

III/ Accès aux assemblées

«Le droit pour tout actionnaire de participer aux assemblées en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance, en participant à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification dans les conditions léga-

les ou réglementaires, ou en désignant un mandataire, est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire, ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte si l'actionnaire réside à l'étranger, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions :

↳ si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société doit invalider ou modifier le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation, et l'intermédiaire habilité teneur de compte doit à cette fin, s'il s'agit de titres au porteur, notifier la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmettre les informations nécessaires ;

↳ si la cession intervient au-delà de ce délai, elle n'a pas à être notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Les actionnaires peuvent également participer aux débats de l'Assemblée Générale à distance par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, ces moyens devant transmettre au moins la voix des participants et satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Les actionnaires peuvent également, dans les conditions légales et réglementaires, adresser leur formule de vote à distance ou de procuration par des moyens électroniques de télécommunication jusqu'à 15 heures, heure de Paris, la veille de l'Assemblée Générale. Les modalités d'envoi sont précisées par le conseil d'administration dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

Les actionnaires votant à distance, dans les délais prévus au présent article, au moyen de formulaire mis à la disposition des actionnaires par la société sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés.

Les formulaires de vote à distance ou par procuration, de même que l'attestation de participation, peuvent être établis sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables. A cette fin, la saisie et la signature électronique du formulaire peuvent être directement effectuées sur le site internet mis en place par le centralisateur de l'assemblée. La signature électronique du formulaire peut être effectuée par la saisie d'un code identifiant et d'un mot de passe ou par tout autre procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

Le pouvoir ou le vote ainsi exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que les cas échéant l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, hors le cas des cessions des titres susvisés .»

Le reste de l'article demeure inchangé.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

(Modifications de l'article 26 alinéa 2 des statuts de la Société)

L'Assemblée Générale décide, en conséquence de ce qui précède, décide de modifier l'article 26 alinéa 2 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 26 – DECISIONS COLLECTIVES

«Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents les actionnaires qui participent à l'Assemblée Générale par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification, dont la nature et les conditions d'application sont conformes aux dispositions réglementaires.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

(Modifications de l'article 27-II des statuts de la Société)

L'Assemblée Générale décide, en conséquence de ce qui précède, de modifier l'article 27-II des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 27 – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES

«II - L'Assemblée Générale ordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

(Modifications de l'article 28-II des statuts de la Société)

L'Assemblée Générale décide, en conséquence de ce qui précède, de modifier l'article 28-II des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 28 - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES

«II - L'Assemblée Générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Modifications de l'alinéa 3 de l'article 29 des statuts de la Société)

L'Assemblée Générale décide, en conséquence de ce qui précède, de modifier l'alinéa 3 de l'article 29 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 29 - PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

«Le respect de cette obligation ne dispense en aucun cas les actionnaires, personnes physiques ou morales, agissant seule ou de concert, au respect des dispositions légales prévoyant une obligation de déclaration auprès de la société lorsque leur participation devient inférieure ou supérieure au vingtième, au dixième, aux trois vingtièmes, au cinquième, au quart, au tiers, à la moitié,

aux deux tiers, aux dix-huit vingtièmes ou aux dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de la société.»

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

(Adoption du nouveau texte des statuts)

L'Assemblée Générale décide, en conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, d'adopter article par article puis dans son ensemble le nouveau texte des statuts de la Société, tel que modifié ce jour.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou à «Annonces et Formalités», à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce de Draguignan.



GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
Siège Social et Direction Générale
109 rue Jean Aicard - 83300 Draguignan
Tél. : 04 94 50 50 50 - Fax : 04 94 50 87 59

SEGEDEMA MAROC
Siège Social et Direction Générale Maroc
61, angle avenue Atlas et rue Oum Errabiat
Résidence Ismail
Appartement n°5 AGDAL RABAT - Maroc
Tél : (037) 68 26 40 - Fax : (037) 77 40 22

www.pizzorno.fr